

PROGRAMME ONU-REDD | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research

ACADEMIE REDD+

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LA
DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

JOURNAL D'APPRENTISSAGE

ÉDITION 1 - AUTOMNE 2015

7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN
OEUVRE LA REDD+

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité Education et Formation du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial de l'atténuation des changements climatiques et permettre un renforcement des capacités systématique et ciblé afin de mettre en œuvre REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en termes de capacités identifiés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le but principal de l'Académie REDD+ est d'habiliter des « champions REDD+ » potentiels disposant des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ nationales.

UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies, travaillant dans toutes les régions du monde. Nous habitons les individus, gouvernements et organisations par le biais de connaissances et d'apprentissage à pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux contemporains.

Nos formations ciblent deux groupes de bénéficiaires: les délégués des Nations Unies et autres qui développent les accords internationaux qui établissent les normes, politiques et programmes mondiaux, et les acteurs de changement nationaux clés qui transposent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant,

Bienvenue à l'Académie REDD+, vous offrant un aperçu complet de la planification et la mise en œuvre de REDD+, développée par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux sur REDD+. Ce journal fait partie de l'Académie. Il a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre périple, et couvre tous les sujets principaux liés à la REDD+, de la base jusqu'à des explications détaillées sur l'établissement de niveaux de référence, la surveillance, le partage des bénéfices et l'engagement des parties prenantes.

Les modules présentés dans ce journal vous offriront les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les différents éléments de REDD+. Je vous encourage à appliquer ces connaissances et faire votre part pour faire de la REDD+ un succès national et mondial !

Achim Steiner

Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMENT UTILISER CE JOURNAL



N'hésitez pas à écrire sur le journal, noter vos questions.



Ne lisez pas tout d'un coup.



Complétez les exercices, ils sont amusants...



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Suivez votre progrès sur la page de progression.

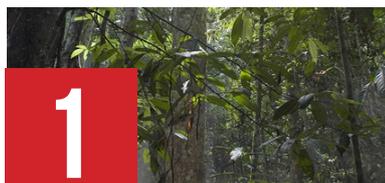


Pour télécharger tous les chapitres du Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+, visiter www.un-redd.org/REDDAcademy

Le Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+ est amélioré de manière continue. Nous encourageons vos retours sur la première édition à

REDD.Academy@unep.org

MODULES D'APPRENTISSAGE



1

FORETS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC



3

MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS



4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION (SN/PA)



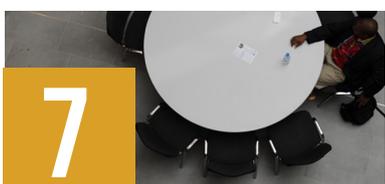
5

SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+



6

NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+



7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+



8

GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC



9

FINANCEMENT DE LA REDD+



10

APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES



11

INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



12

BONNE GOUVERNANCE

7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN ŒUVRE LA REDD+

CE MODULE EXAMINE LA FAÇON DONT LES PAYS PEUVENT CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET MESURES (PM) AFIN DE RÉALISER LA REDD+. IL FAIT SUITE AU MODULE 3 : MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS ET AU MODULE 4 : STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION, AUXQUELS IL EST ÉTROITEMENT LIÉ.



CE MODULE APPORTE DES EXPLICATIONS SUR :

- Les politiques et mesures en vertu de la CCNUCC
- Les politiques et mesures en vue de la REDD+
- La conception et la mise en œuvre de PM adéquates pour les pays
- La participation du secteur privé
- Le suivi des politiques et mesures



QUE SAVEZ-VOUS DÉJÀ SUR LE SUJET ?

LES POLITIQUES ET MESURES EN VERTU DE LA CCNUCC

Les politiques et mesures (PM) peuvent être définies comme des actions réalisées et/ou ordonnées par les gouvernements. Dans le contexte de la REDD+, les PM visent à orienter la mise en œuvre des activités REDD+ (réductions et/ou absorptions d'émissions), telles que décidées par un pays, potentiellement en combinaison avec d'autres objectifs (tels que le développement rural intégré ou la transformation sectorielle, par exemple).

TEXTE DE LA CCNUCC : LES POLITIQUES ET MESURES POUR S'ATTAQUER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le texte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fait référence aux PM pour la REDD+. Pour rappel, les parties à la Convention s'engagent à réduire les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère dans l'objectif d'« empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Cet engagement demande d'importantes réductions des émissions de GES de la part des pays, ce à quoi les gouvernements pourraient parvenir en introduisant de nouvelles politiques, lois, réglementations, pratiques et systèmes incitatifs, appropriés à leur contexte national, collectivement appelés politiques et mesures (PM). Au vu de cet objectif, la Convention formule le principe suivant :

3. Il incombe aux parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures, étant entendu que les **politiques et mesures** qui appellent les changements climatiques requièrent un bon rapport coût-efficacité, de manière à garantir des avantages globaux au coût le plus bas possible. Pour atteindre ce but, il convient que ces **politiques et mesures** tiennent compte de la diversité des contextes socio-économiques, soient globales, s'étendent à toutes les sources et à tous les puits et réservoirs de gaz à effet de serre qu'il conviendra, comprennent des mesures d'adaptation et s'appliquent à tous les secteurs économiques.

Le texte de la Convention expose ensuite une série d'engagements que tous les signataires – pays développés et en développement – doivent prendre. Selon le premier engagement, toutes les parties doivent :

- d) *encourager la gestion rationnelle et encourager et soutenir par leur coopération la conservation et, le cas échéant, le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment la biomasse, les forêts et les océans de même que les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins.*

Ces principes et engagements dans le texte de la Convention signifient que tous les pays doivent élaborer et mettre en œuvre des PM visant à soutenir les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, selon leurs circonstances et capacités nationales. La gestion rationnelle des forêts, notamment des puits et réservoirs de GES, peut/doit également être incluse dans ces PM.

LES POLITIQUES ET MESURES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ : ORIENTATIONS DE LA CCNUCC

Dans le contexte de la REDD+, les PM ont pour objectif d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre de toutes ou certaines des cinq activités REDD+. Comme mentionné précédemment, les cinq activités REDD+ sont les suivantes :

- la réduction des émissions résultant de la déforestation ;
- la réduction des émissions provenant de la dégradation des forêts ;
- la conservation des stocks de carbone forestiers ;
- la gestion durable des forêts ;
- le renforcement des stocks de carbone forestiers.

Lors de la COP-16 à Cancún, les parties ont décidé que les activités REDD+ « *devraient être mises en œuvre par phases, en commençant par l'élaboration des stratégies ou plans d'action nationaux et des politiques et mesures correspondants et le renforcement des capacités, puis en passant à la mise en œuvre de politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux qui pourraient s'accompagner d'activités supplémentaires de renforcement des capacités, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que d'activités de démonstration axées sur des résultats qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées* » (Décision 1/CP.16, paragraphe 73).

Cela signifie que lors de la « phase de préparation de la REDD+ » (phase 1), les pays doivent définir les PM qu'ils prévoient de mettre en œuvre lors de la « phase de mise en œuvre » de la REDD+ (phase 2).

LES POLITIQUES ET MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS REDD+

Dans le contexte de l'Académie, le terme « activité » fait référence aux cinq « activités » REDD+, tandis que les termes « actions », « interventions » ou PM font référence à la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau national. Par exemple, un pays peut interdire l'agriculture commerciale dans des zones de forêts primaires intactes. Cette intervention est une PM qui « met en œuvre » l'activité REDD+ consistant à « réduire les émissions résultant de la déforestation ».

S'ATTAQUER AUX MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS

Les « **moteurs** » (appelés « facteurs » dans les décisions de la CCNUCC) sont les actions et processus qui entraînent la déforestation et la dégradation des forêts. Ces processus (abrégés MDDF) peuvent être divisés en deux catégories :

- i. les moteurs **directs** (également appelés causes immédiates) tels que l'expansion agricole, le développement des infrastructures, les incendies et l'extraction de bois ;
- ii. les moteurs **indirects** (également appelés causes sous-jacentes) qui peuvent être associés à des moteurs internationaux (par ex. marchés, prix des matières premières), nationaux (par ex. croissance démographique, marchés intérieurs, politiques nationales, gouvernance) et circonstances locales (par ex. des modifications de comportement des ménages).

Les “agents” de déforestation et de dégradation des forêts sont le ou les groupes de personnes ou d’entités juridiques directement ou indirectement responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Afin de mettre en œuvre les activités REDD+ efficacement, les pays doivent s’efforcer de comprendre et de s’attaquer aux moteurs directs et indirects, ainsi qu’aux dynamiques de conservation des forêts, au renforcement des stocks de carbone forestiers et à la gestion durable des forêts, et aux “barrières” à celles-ci. Les parties prenantes concernées doivent connaître, comprendre et s’accorder sur ces moteurs et barrières pour pouvoir concevoir des PM appropriées. **Le Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts** aborde ce sujet de manière plus détaillée.



POINT DE RÉFLEXION

Qui sont les principaux responsables (“agents”) de la déforestation et de la dégradation des forêts dans votre pays ?

POLITIQUES ET MESURES DIRECTES ET HABILITANTES

Afin de s’attaquer aux différents moteurs directs et sous-jacents, agents et processus connexes, les PM peuvent prendre différentes formes selon le contexte national spécifique. À des fins d’illustration, la figure 7.1 présente une liste non exhaustive de PM REDD+ possibles et leur pertinence eu égard aux activités REDD+ (deux coches indiquent un rôle important et direct dans la mise en œuvre d’une activité REDD+ donnée, une coche indique un rôle potentiellement moins direct). La pertinence donnée à chaque PM au regard des cinq activités REDD+ tel qu’indiqué dans le tableau dépendra du contexte (par ex. les processus associés aux moteurs et barrières et la manière dont les PM sont mises en œuvre). C’est pourquoi elles sont données ici à des fins d’illustration uniquement.

■ Figure 7.1 LISTE NON EXHAUSTIVE DE POLITIQUES ET MESURES POTENTIELLES
- Source : Programme ONU-REDD

	ACTIVITES REDD+				
	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DE LA DÉFORESTATION	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS PROVENANT DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS	CONSERVATION DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER	GESTION DURABLE DES FORETS	RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER
Financement des programmes de prévention des incendies	✓	✓ ✓	✓		
Suppression des subventions destinées à la déforestation et à la dégradation des forêts et/ou taxation du défrichement (cadre fiscal)	✓ ✓	✓ ✓	✓		
Mise en œuvre de projets d’énergie durable tirée de la biomasse	✓	✓ ✓	✓	✓	✓

	ACTIVITES REDD+				
	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DE LA DÉFORESTATION	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS PROVENANT DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS	CONSERVATION DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER	GESTION DURABLE DES FORETS	RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER
Renforcement de réseaux d'aires protégées et amélioration de leur gestion (y compris la gestion communautaire)	✓	✓	✓ ✓	✓	
Soutien/renforcement de la sylviculture communautaire	✓	✓	✓	✓ ✓	✓
Renforcement de l'application des lois sur les forêts associé à l'amélioration de la surveillance des forêts	✓	✓	✓	✓	✓
Mise en œuvre de concessions de conservation	✓	✓	✓ ✓		
Boisement/reboisement de terres dégradées (y compris agroforesterie)				✓	✓ ✓
Mise en œuvre de programmes de paiements pour services environnementaux et/ou autres types de programmes d'incitation	✓	✓	✓	✓	✓
Amélioration de la sécurité de la propriété foncière, y compris des terres des peuples autochtones et des droits des femmes et des hommes d'utiliser les terres et d'y accéder	✓	✓	✓	✓	✓
Soutien à la certification des forêts et/ou à l'exploitation à faible impact		✓		✓ ✓	
Planification de l'utilisation des terres au niveau national, provincial ou local, y compris avec le développement d'infrastructures (par ex. routes)	✓	✓	✓	✓	✓
Renforcement de la disponibilité de microcrédits afin d'améliorer le développement d'activités non agricoles et/ou durables et l'emploi dans ces secteurs	✓ ✓	✓ ✓	✓		

De la même manière que les moteurs peuvent être divisés en moteurs directs et indirects pour des raisons pratiques, les PM peuvent être divisées en interventions directes et habitantes:

- Les **interventions directes** ont pour objectif d'atteindre des résultats en termes de réduction des émissions et/ou de renforcement des absorptions. Les programmes de reboisement, de prévention des incendies ou de substitution des sources d'énergie en sont des exemples.

- Les **interventions habilitantes** ont pour objectif de créer un cadre propice à des interventions directes efficaces, autrement dit de créer un environnement 'habilitant' à ces interventions directes. Les interventions habilitantes peuvent comprendre des programmes de renforcement des capacités, de planification de l'utilisation des terres, de stabilité macroéconomique et de gouvernance.

La distinction entre les PM directes et habilitantes est parfois floue, mais elle peut s'avérer utile pour aider les parties prenantes à comprendre les raisons des interventions, particulièrement lors de l'élaboration d'un cadre de résultats REDD+.



POINT DE RÉFLEXION

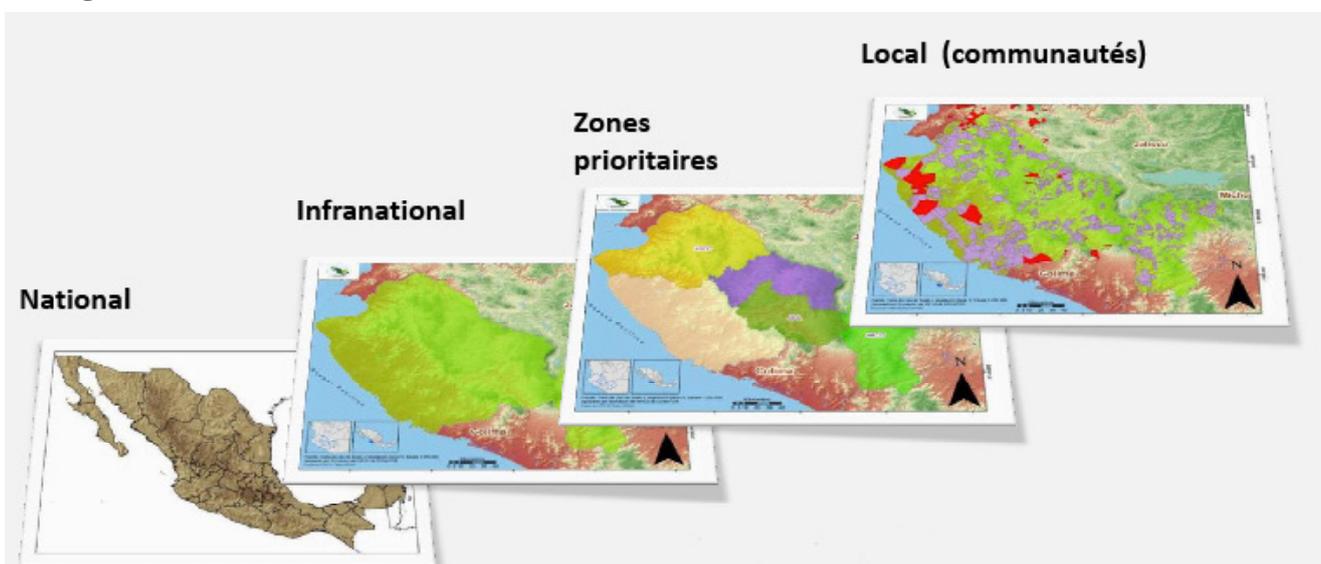
Parmi les PM citées ci-dessus, laquelle ou lesquelles seraient à votre avis les plus utiles dans le contexte de votre pays ? Y en a-t-il d'autres qui vous viennent à l'esprit ?

UNE APPROCHE HOLISTIQUE

L'approche adoptée par les pays afin de s'attaquer aux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts va dépendre des circonstances nationales. Si des interventions à la fois relativement faciles et efficaces peuvent parfois être identifiées, dans la plupart des cas la situation est complexe, avec de nombreux moteurs directs et indirects et des barrières interagissant. Il est donc probable que des stratégies REDD+ efficaces requièrent un ensemble (ou « paquet ») de PM destinées à s'attaquer de manière systématique aux moteurs directs et sous-jacents et aux barrières prioritaires, en prenant en compte des PM existantes pertinentes pour la REDD+ (en les renforçant, en réduisant les incohérences ou en comblant les lacunes).

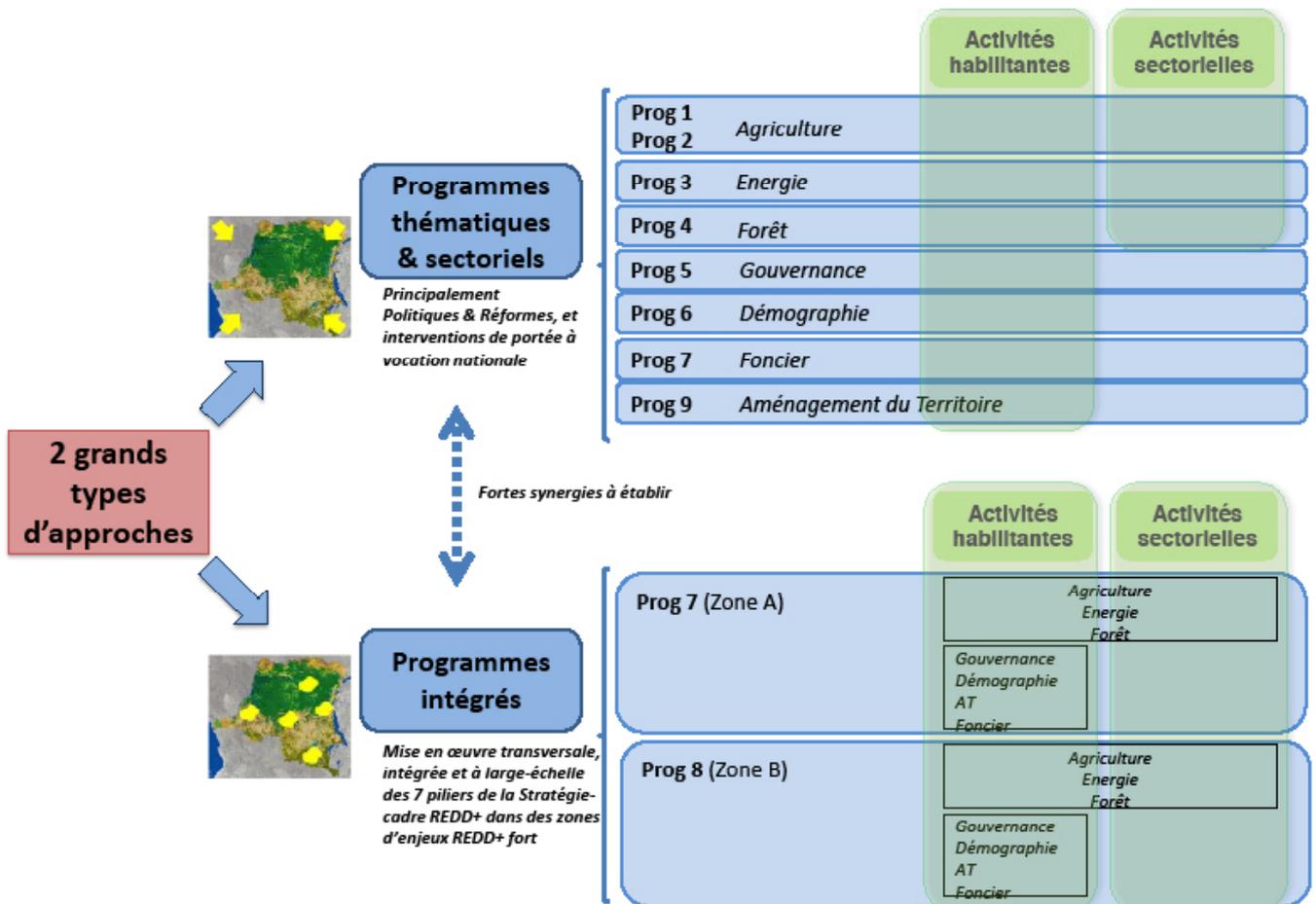
De la même manière, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible de demander des interventions coordonnées à différents échelons de gouvernance, du niveau national au niveau local en passant par l'échelon infranational (figure 7.2). Ces différents échelons de gouvernance englobent diverses parties prenantes, notamment des décideurs, des acteurs influents et des agents de déforestation et de dégradation des forêts, chacun avec des intérêts et des capacités de mise en œuvre différents. En fonction de leur contexte national (de la

■ Figure 7.2 LES ÉCHELONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ - source : CONAFOR



structure de gouvernance notamment), les pays peuvent bénéficier d'une réflexion globale sur leur PM à chacun de ces divers échelons de gouvernance. Ceci en veillant notamment à ce que les PM mises en œuvre aux plus hauts niveaux adressent les questions sur lesquelles les niveaux inférieurs sont impuissants, mais aussi qu'elles aient un effet catalyseur sur les PM des échelons inférieurs.

La République démocratique du Congo (RDC) est un vaste pays à large couverture forestière. La déforestation, quoique relativement faible au niveau national, se concentre autour de « points chauds ». Afin d'assurer l'efficacité de ses efforts de mise en œuvre de la REDD+, la RDC a donc décidé de focaliser ses efforts en priorité sur un certain nombre de 'programmes intégrés' à grande échelle au niveau infranational dans des zones géographiques clés. En suivant une logique d'intervention à plusieurs niveaux, des réformes (régime foncier, aménagement du territoire) et des programmes thématiques (agriculture, etc.) seront ainsi mis en œuvre au niveau national, guidant et appuyant les interventions au sein des programmes infranationaux (cf. figure 7.3). Le niveau national assurera par ailleurs la coordination et la cohérence (par ex. les méthodes, les outils et les données) entre ces différentes initiatives.



■ Figure 7.3 APPROCHES STRATÉGIQUES DE LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ EN RDC, ASSOCIANT DES PROGRAMMES ET RÉFORMES THÉMATIQUES AU NIVEAU NATIONAL À DES INTERVENTIONS TRANSVERSALES INTÉGRÉES AU NIVEAU INFRANATIONAL - source : Investment Plan 2013-2016 - National REDD+ Fund, Democratic Republic of Congo

L'Argentine est un assez grand pays qui présente une faible couverture forestière et un système de gouvernance fédérale. Le pays est touché par la déforestation dans des « points chauds » situés dans les provinces du Nord. Lors des premières étapes de la conception de son processus de préparation, l'Argentine a décidé de concentrer ses efforts REDD+ sur deux Provinces. Il est prévu que la plupart des actions dans le cadre de la REDD+ aient lieu au sein de juridictions provinciales spécifiques. De la même manière, le niveau national assure un rôle essentiel de coordination et de cohérence entre provinces prioritaires, au moyen du cadre politique national et d'approches techniques.

TRAVAIL ANALYTIQUE VISANT À SOUTENIR L'IDENTIFICATION ET L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET MESURES

ANALYSE DES MOTEURS ET DES BARRIÈRES

Une **évaluation qualitative et quantitative** des MDDF et des agents, causes, processus et lieux qui y sont liés, ainsi que de leur relation avec les différentes activités REDD+, est essentielle pour identifier les mesures les plus appropriées pour les adresser. Plutôt que d'envisager l'analyse des MDDF comme une étude ponctuelle, celle-ci doit être considérée comme un processus itératif, devant être répété au fil du temps en fonction de l'évolution des circonstances, des moteurs et des barrières. Ainsi, en s'appuyant sur les connaissances et les informations existantes, la compréhension des MDDF doit être graduellement approfondie selon les besoins. L'analyse des MDDF doit être entreprise avec la participation d'acteurs issus de différents secteurs (société civile, secteur privé, ONG, etc.) afin de s'assurer d'aboutir à une vision complète de la situation ainsi qu'à un entendement commun.

Pour identifier les MDDF, les études qui prennent en compte des **facteurs spatiaux** et **socioéconomiques** sont essentielles. De telles études peuvent évaluer un large éventail de facteurs comprenant notamment la croissance démographique, l'utilisation du bois de chauffe, les politiques liées aux forêts et les régimes fonciers en place, la pression provenant de l'expansion agricole à petite échelle, la pression provenant de grandes activités agricoles telles que la production de soja et d'huile de palme, la construction de barrages, de routes et d'infrastructures urbaines, l'exploitation minière ainsi que l'industrie pétrolière et gazière, les concessions gouvernementales et les problèmes de gouvernance, incluant le manque de capacités et la corruption.

Les moteurs indirects (par ex. la gouvernance) **ayant une influence majeure sur les moteurs directs**, ainsi que les **interactions avec eux**, doivent être analysés afin de déterminer la faisabilité de s'attaquer aux moteurs directs et afin de concevoir des interventions adéquates, complètes et efficaces. L'analyse des interactions entre les moteurs directs et indirects peut demander une série d'approches analytiques (par ex. sur les chaînes de valeur du bois de chauffe, les processus décisionnels dans l'allocation des terres, ou les cadres fiscaux). Des évaluations complémentaires peuvent également être nécessaires pour mettre en place des politiques visant à mettre en œuvre les activités « + » (conservation et renforcement des stocks de carbone forestier, et gestion durable des forêts), en permettant de comprendre les barrières à la mise en œuvre efficace de ces activités REDD+.

La **distribution spatiale** des moteurs directs et indirects doit également être analysée, de même que les différents agents de déforestation et de dégradation des forêts et les acteurs ayant une certaine influence (par ex. les autorités politiques et coutumières, les agents économiques) impliqués sur place et à distance. Le poids relatif des différents moteurs directs en termes d'émissions doit être évalué, et dans la mesure du possible, quantifié. Il est également utile pour les décisions stratégiques à venir d'analyser la relation entre d'une part les MDDF et barrières et d'autre part les cinq activités REDD+, de même que les **tendances futures et les mutations attendues de ces moteurs/barrières**. Le **Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts** fournit de plus amples informations sur l'analyse de ce sujet.

AUTRE TRAVAUX ANALYTIQUES

OUTILS D'AIDE À LA PRISE DE DÉCISIONS

Les personnes participant à l'élaboration de PM pour la REDD+ sont souvent confrontées à des situations difficiles dues au grand nombre de parties prenantes touchées, à la présence de conflits d'intérêts et à la disponibilité limitée d'informations sur les conséquences de choix spécifiques. Un éventail de plus en plus large d'outils et d'orientations est disponible pour aider les décideurs. Ceux-ci ont été élaborés en tenant compte de différents contextes décisionnels et types de défis.

Les décisions peuvent porter sur les points suivants :

- la manière d'intégrer les considérations REDD+ (et plus globalement, l'économie verte) dans les objectifs de développement nationaux ;
- les types de PM qui peuvent être mis en œuvre ;
- la définition d'objectifs de cibles pour la mise en œuvre de chaque PM (par ex. la taille de la zone qui doit être couverte) ;
- la définition des priorités en termes de zones d'intervention.

Les outils d'aide à la prise de décisions peuvent prendre de nombreuses formes, allant de documents d'orientation et de diagrammes logiques à des techniques permettant de visualiser des informations pertinentes pour les décisions et à des logiciels sophistiqués.

Il existe de nombreux exemples d'outils d'aide à la prise de décisions qui peuvent être utiles pour l'analyse de PM, notamment :

- IDRISI Selva Land Change Modeller (LCM) ;
- le guide sur les Forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC) ;
- le manuel de la Banque mondiale sur l'estimation du coût d'opportunité de la REDD+ ;
- l'outil d'identification des bénéfices et des risques (BeRT).

Le **Module 4: Stratégies nationales et plans d'action** aborde également l'utilisation des outils analytiques.

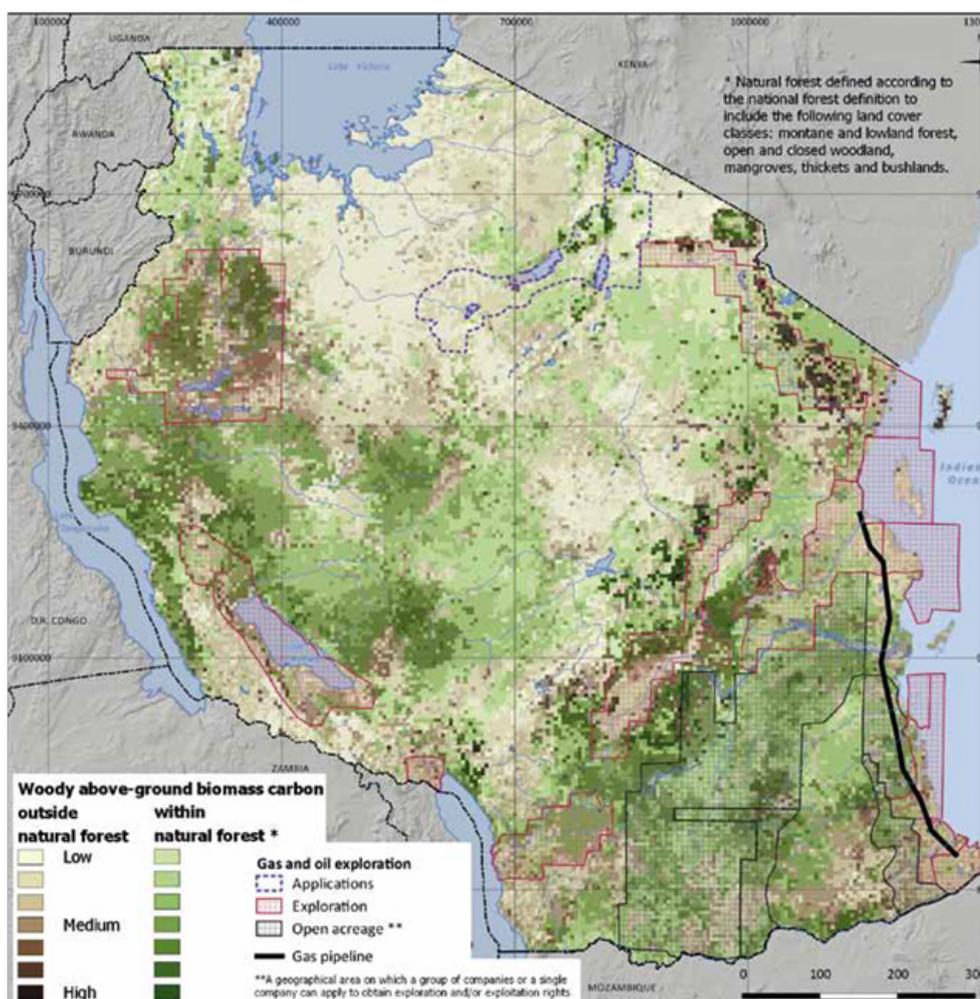
CARTOGRAPHIE SPATIALE

Les cartes peuvent être utilisées comme outils d'aide à la prise de décisions concernant la REDD+. Elles peuvent aider les responsables de la planification et les parties prenantes à :

- mieux comprendre le contexte afin de planifier la REDD+ (par ex. cartes de la couverture forestière, de l'utilisation des terres, du développement actuel/prévu des infrastructures et/ou de la répartition de la population) ;
- analyser la pertinence géographique de différentes utilisations des terres et des zones prioritaires pour les actions REDD+ ;
- fournir des informations pour la planification infranationale.

Par exemple, dresser la carte des zones où les pressions sont les plus fortes, comme par exemple les zones où des activités d'exploration de gaz et de pétrole ont lieu ou celles présentant une forte croissance démographique, peuvent contribuer à identifier les zones les plus pertinentes pour la mise en œuvre de la REDD+ (voir la figure 7.4 ci-dessous).

■ Figure 7.4 CARTOGRAPHIE DES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DES TERRES POUR LA PLANIFICATION DE LA REDD+ EN TANZANIE - source: UNEP-WCMC



Les cartes peuvent contribuer à identifier des emplacements où certaines actions REDD+ peuvent renforcer les avantages sociaux et environnementaux (par ex. promotion de la conservation de la biodiversité). Il est important d'établir clairement les questions auxquelles on souhaite répondre avec chaque carte (ce qui demande de consulter les usagers des cartes), ainsi que de valider les résultats et d'envisager avec les parties prenantes des manières de mieux les présenter et les distribuer.

De nombreux outils d'aide à la prise de décisions concernent la planification spatiale, qui est essentielle dans le contexte de la REDD+. Au vu de la croissance démographique et de la pression constante des différents secteurs de l'utilisation des terres (par ex. agriculture et exploitation minière), la planification spatiale constitue un outil précieux pour promouvoir l'utilisation cohérente des terres et des ressources naturelles disponibles, notamment les forêts.

La planification de l'utilisation des terres pour la REDD+ permet d'évaluer différentes utilisations des terres possibles (dans le contexte de ressources limitées) et de proposer une allocation des terres et des ressources naturelles optimisée afin de répondre à des priorités de développement nationales tout en mettant en œuvre les objectifs de la REDD+. Elle permet également d'identifier des zones prioritaires pour la mise en œuvre d'actions REDD+ et les coûts associés, tout en renforçant les avantages potentiels et en réduisant les risques potentiels.



POINT DE RÉFLEXION

Pensez-vous que des PM efficaces peuvent être développées uniquement à l'aide de cartes ? Pourquoi/Pourquoi pas ?

OUTILS ÉCONOMIQUES

Les outils d'aide à la prise de décisions économiques sont également importants. Ceux-ci ont évolué, passant de la simple estimation des coûts d'atténuation des émissions à des approches plus complexes intégrées à des analyses spatiales. Les outils économiques peuvent contribuer à évaluer les coûts de la mise en œuvre de la REDD+ (coûts d'opportunité, de mise en œuvre et de transaction) ainsi qu'à estimer la valeur des co-bénéfices. En outre, ils peuvent être employés dans le processus de planification afin d'explorer la manière dont les objectifs REDD+ peuvent être atteints tout en s'efforçant de réaliser des objectifs de développement nationaux plus vastes, en explorant les coûts et les avantages de différents scénarios.

Il existe différents outils de tableur permettant d'analyser les coûts et les avantages REDD+. Certains comprennent tous les coûts (d'opportunité, de mise en œuvre et de transaction), ainsi que les avantages multiples. Ceux-ci peuvent être utiles pour réaliser des analyses générales des options. Un outil de calcul des coûts et des avantages spécifique à la REDD+ est actuellement en train d'être mis au point dans le cadre du Programme ONU-REDD. Celui-ci permettra de réaliser différentes analyses économiques et spatiales concernant la REDD+ avec différentes hypothèses de coûts et d'avantages sous-jacents.

Au moment de sélectionner des outils et des ressources, plusieurs questions peuvent être posées :

- Tous les critères et les options de PM qui servent à la décision sont-ils couverts par l'outil ou la ressource ? (Si tel n'est pas le cas, l'outil ou la ressource peuvent-ils être associés à d'autres ?)
- L'outil est-il compatible avec l'échelle spatiale qui doit être appliquée ?
- Quels sont le temps, l'expertise, la capacité technique et l'argent nécessaires pour appliquer l'outil ?
- Les données et les informations disponibles sur l'application de l'outil sont-elles suffisantes pour obtenir des résultats significatifs ?
- L'outil peut-il fournir des ensembles de données/schémas qui sont compatibles avec d'autres outils que le gouvernement pourrait utiliser pour planifier l'utilisation des terres et/ou prendre des décisions ?
- L'application de l'outil reflète-t-elle efficacement les priorités et les objectifs relatifs aux avantages multiples qui résultent des politiques pertinentes et des intérêts des parties prenantes ?
- Si tel n'est pas le cas, d'autres outils économiques (ou non économiques) sont-ils disponibles pour refléter ces priorités de manière appropriée ?

LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET MESURES REDD+ ADÉQUATES POUR LE PAYS

Compte tenu de la diversité des moteurs directs et indirects, la palette de PM REDD+ potentielles pour s'y atteler peut être vaste. Dans le cadre du processus de conception de la SN/PA et sur la base du travail analytique, différentes considérations stratégiques peuvent contribuer à identifier et sélectionner les PM les plus pertinentes. Ces considérations sont directement liées à la vision du pays concernant la REDD+ et comprennent notamment l'évaluation des activités REDD+ prioritaires ('portée' de la REDD+), l'échelle à laquelle la REDD+ sera mise en œuvre et où, et les moteurs/barrières que le pays souhaite aborder en priorité. Ces considérations peuvent contribuer à garantir que le processus de conception des PM et de consultation à leur égard soit plus stratégique et mieux focalisé, ce qui accroît la rentabilité et la probabilité de réussite de la mise en œuvre.

Le processus de sélection des PM intègre diverses dimensions, du potentiel d'atténuation aux coûts et avantages (multiples) estimés, en passant par les PM existantes, les priorités politiques et des considérations quant à leur acceptabilité. L'engagement efficace et complet des parties prenantes tout au long du processus de conception des PM est crucial, y compris de manière à prévenir ou réduire l'opposition de certaines parties prenantes à ces PM.

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES CONCERNANT LA PORTÉE ET L'ÉCHELLE DE LA REDD+ ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET MESURES

Les pays doivent commencer à considérer au plus tôt leurs options stratégiques en termes de portée et d'échelle de mise en œuvre de la REDD+, sur la base du travail analytique, de leur vision à long terme pour la REDD+ et de différentes considérations politiques, socioéconomiques et techniques (cf. Module 4 : Stratégies nationales et plans d'action).

Les décisions stratégiques relatives à la portée et à l'échelle de la mise en œuvre de la REDD+ peuvent être prises à différentes étapes du processus de préparation. Mais ces considérations, ainsi que d'autres (dont les arrangements, institutionnels, juridiques et financiers), auront une incidence sur le processus de prise de décisions concernant les PM. Les PM peuvent cependant être affinées en plusieurs étapes.

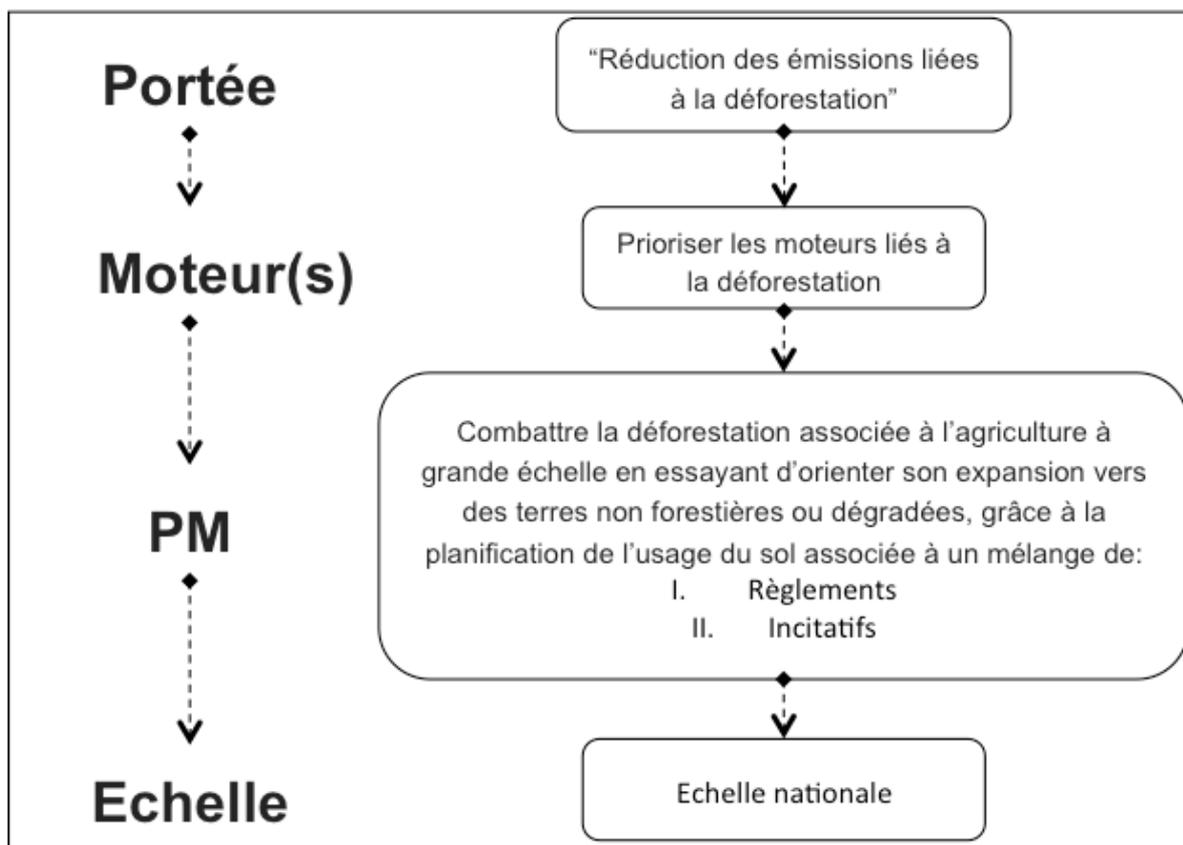
Définir la portée de la REDD+ demande un travail analytique sur la ou les activités REDD+, parmi les cinq activités possibles, qui seront mises en œuvre. Définir l'échelle demande une analyse stratégique de l'ampleur de la mise en œuvre des PM REDD+, ainsi qu'une consultation sur celle-ci, que ce soit à l'échelle nationale, à l'échelle infranationale, ou une combinaison des deux.

PORTEE DE LA REDD+

La « portée » des activités REDD+ a principalement trait à la ou les activité(s) REDD+ qu'un pays choisit de mettre en œuvre. Pour en savoir plus sur la portée de la REDD+, y compris les différents éléments qui peuvent contribuer aux prises de décision à leur égard, veuillez consulter le **Module 4 : Stratégies nationales et plans d'action**.

Les décisions sur la portée de la REDD+ peuvent avoir un impact considérable sur les moteurs et/ou les barrières qui devraient être abordés en priorité, et par conséquent sur les PM les plus pertinentes à cet égard.

Par exemple, un pays qui décide de se concentrer sur la mise en œuvre de l'activité « réduction des émissions dues à la déforestation » peut avoir intérêt à aborder en priorité



■ Figure 7.5 CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES CONCERNANT LA PORTÉE ET L'ÉCHELLE DE LA REDD+ ET LA MISE EN ŒUVRE DE PM

les moteurs liés à cette activité. Dans ce cas il peut envisager de s'attaquer (si pertinent) à la déforestation associée à l'agriculture de grande échelle, en s'efforçant d'orienter son expansion vers des terres non forestières et/ou des forêts dégradées au moyen de la planification de l'utilisation des terres associées à une combinaison de (i) réglementations (par ex. loi interdisant l'expansion de l'agriculture commerciale vers des forêts primaires, associée à une surveillance par satellite et des efforts d'application de la loi) et de (ii) mesures incitatives (par ex. l'accès facilité aux titres fonciers ou concessions, le développement d'infrastructures ou des allègements fiscaux).

Dans un tel cas par contre, s'attaquer à l'exploitation (sélective) industrielle légale du bois n'est peut-être pas une stratégie appropriée, car il s'agit d'un moteur de dégradation plutôt que de déforestation. Toutefois, si ce pays décide de mettre également en œuvre des activités de « réduction des émissions provenant de la dégradation des forêts » et/ou de « gestion durable des forêts », alors ce moteur de dégradation peut être pertinent. Le pays peut alors se pencher sur le potentiel de réduction des émissions associé, ainsi que les coûts et les avantages (multiples) liés, par exemple, aux règlements et aux mesures incitatives visant à soutenir les programmes de certification et l'adoption de techniques d'exploitation à faible impact.



POINT DE RÉFLEXION

Votre pays a-t-il pris une décision sur l'étendue de ses activités REDD+ ? Savez-vous pourquoi ?

ÉCHELLE DE LA REDD+

La CCNUCC accorde aux pays la souplesse de développer leur NERF/NRF et d'assurer un suivi et une notification au niveau infranational en tant que mesure provisoire (Décision 1 CP/16, § 71b et c). Dans ce contexte, l'échelle de la REDD+ se réfère principalement à la zone géographique dans laquelle le pays décide de mettre en œuvre la REDD+ dans l'objectif de bénéficier de paiements axés sur les résultats. Néanmoins, une SN/PA doit être développée à l'échelle nationale, de même que le système d'information sur les sauvegardes (Décision 1 CP/16, § 71a et d). Pour en savoir plus sur l'échelle de la REDD+, y compris les différents éléments qui peuvent contribuer aux prises de décision à leur égard, veuillez consulter le **Module 4 : Stratégies nationales et plans d'action**.

Par ailleurs, dans la plupart des pays, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible d'être axée au moins en partie sur une ou plusieurs zones clés : par exemple, sur les "points chauds" de déforestation et/ou de dégradation des forêts, ou des zones où le potentiel des activités « + » est particulièrement important.

Les décisions relatives à l'échelle et aux zones prioritaires auront des implications importantes pour les PM, car elles influenceront des questions importantes telles que :

- les moteurs devant être abordés ;
- les agents dont la participation est requise ;
- la capacité requise pour mettre en œuvre les actions ;
- les coûts et les avantages résultant de la mise en œuvre, sachant que ceux-ci peuvent varier fortement d'une région du pays à l'autre.

Ainsi, même si les décisions portant sur l'échelle peuvent être prises à des moments très différents durant le processus de préparation, les envisager tôt dans le processus peut contribuer à mieux cibler le travail analytique et les consultations (par ex. le type et la portée géographique des études), permettant ainsi d'informer le processus de sélection des PM de manière adéquate.

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES SUR LES MDDF

Sur la base du travail analytique mené sur les MDDF, et en l'approfondissant davantage au besoin sur des questions thématiques spécifiques (par ex. la chaîne de valeur du bois de chauffe) et/ou dans certaines zones géographiques, le pays peut envisager le ou les moteurs stratégiques directs qu'il souhaite aborder en priorité. Pour se livrer à un tel exercice de hiérarchisation, il faut entre autres choses tenir compte :

- de l'importance de chaque moteur direct en termes d'émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts ou du potentiel d'absorptions issues des activités « + » ;
- de la portée et de l'échelle ;
- des priorités politiques ;
- de la capacité à s'attaquer au moteur (capacité technique, capital politique requis, acteurs impliqués) ;
- du coût de mise en œuvre ;
- des garanties REDD+ potentielles impliquées ;
- des avantages non liés au carbone qui seront renforcés sur la base des PM retenus.

Ce processus de hiérarchisation peut être utile pour le pays dans l'orientation de ses discussions et de ses efforts ultérieurs de consultation ainsi que de ses ressources vers les moteurs et/ou les barrières et zones géographiques les plus pertinents. Néanmoins, un pays peut décider d'envisager l'ensemble des moteurs dans l'objectif d'élaborer un cadre large de mise en œuvre qui sera réduit ultérieurement. Cette étape peut concerner la planification des investissements au niveau national une fois que les ressources financières ont été mobilisées, ou au niveau infranational une fois que les zones géographiques prioritaires ont été définies. Durant le processus d'évaluation de la possibilité de s'attaquer aux différents moteurs, les pays peuvent conclure que s'attaquer aux moteurs sous-jacents pourrait se révéler impossible ou inefficace pour un certain nombre de motifs, y compris les forces du marché (par ex. la pression venant du marché international des produits de base) ou le capital politique requis pour s'attaquer au facteur (par ex. la modification du cadre juridique ou fiscal). Cela pourrait limiter la capacité du pays à s'attaquer au facteur direct qui y est associé et montre l'importance de s'assurer d'une bonne compréhension des moteurs indirects et de leurs liens avec les moteurs directs.

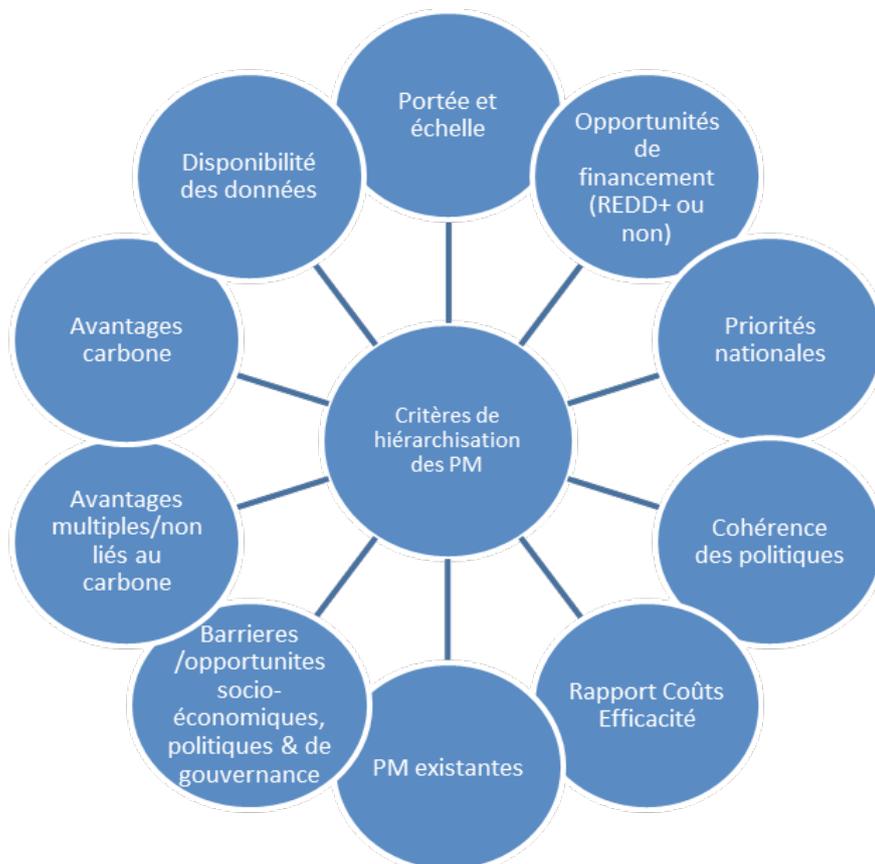
Une autre considération est la capacité d'un pays à mettre en œuvre des solutions techniques appropriées et efficaces (c.-à-d. des PM), ou d'autres solutions, par rapport à un facteur, et de s'y atteler efficacement en prenant en charge les coûts qui y sont associés. En bref, le ou les moteurs/barrières les plus importants en termes de potentiel de réductions d'émissions et/ou de renforcement des absorptions ne sont pas toujours les choix les plus stratégiques. Il est possible de s'attaquer plus efficacement à ces moteurs ultérieurement, lorsque l'environnement politique et financier est plus favorable.

La sélection des moteurs doit être envisagée selon une approche pragmatique et graduelle, idéalement dans le cadre d'une vision REDD+ ambitieuse intégrée au processus de développement durable.

UN PROCESSUS DE SÉLECTION DES POLITIQUES ET MESURES COMPORTANT PLUSIEURS DIMENSIONS

Les différentes considérations stratégiques mentionnées précédemment (activités REDD+, zones géographiques et MDDF prioritaires) peuvent faciliter un processus de sélection des PM plus stratégique et focalisé. La figure 7.6 présente une liste non exhaustive d'éléments qui doivent être pris en compte dans le processus de prise de décisions relatif aux PM.

L'élaboration d'une **"théorie du changement"** peut s'avérer une étape utile. Il s'agit d'un plan ou hypothèse sur la manière dont une série d'interventions doit permettre d'atteindre les objectifs recherchés à long terme. Elle explique le processus de changement attendu en présentant les différents prérequis et les hypothèses de cause à effet. Dans le cas de la REDD+, cela implique d'estimer quelles PM (intrants), et comment, peuvent permettre collectivement d'atteindre les résultats carbone (impact), voire à la réalisation d'autres objectifs. Cela peut aider à clarifier l'ensemble souvent complexe d'interventions requises pour susciter le changement, les hypothèses sous-jacentes et les risques associés. Après avoir élaboré une théorie du changement, les responsables peuvent prendre des décisions mieux informées quant à leur stratégie et tactique, qui peuvent être améliorées et affinées au fil du temps au travers des consultations et d'analyses plus approfondies.



■ Figure 7.6 DIMENSIONS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS SUR LES PM - Source : Programme ONU-REDD

Les pays doivent définir les options prioritaires parmi les nombreuses PM pouvant leur permettre d'atteindre leurs objectifs REDD+. Cette hiérarchisation est susceptible de reposer sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- le potentiel d'atténuation des activités REDD+ dans leur contexte national ;
- la capacité (aux niveaux national et infranational) à mettre en œuvre les PM de manière efficace et efficiente ;
- la capacité du SNSF à mesurer les résultats de l'ensemble des PM ;
- la capacité à suivre la mise en œuvre et, le cas échéant, le résultat de certaines PM individuelles (par ex. régénération) ;
- les coûts et les avantages (multiples) probables des PM, ainsi que les risques potentiels ;
- l'alignement sur les priorités et les plans de développement nationaux (et/ou infranationaux) ;
- l'acceptabilité/le soutien politique d'actions spécifiques entreprises ;
- la nature et la portée des politiques et plans existants en matière de foresterie, et d'autres PM existantes applicables à la REDD+ ;
- le potentiel de financement (national/bilatéral/multilatéral) destiné à la mise en œuvre des PM ;
- les garanties REDD+ potentielles impliquées ;

Les coûts et avantages multiples éventuels des actions REDD+ possibles, ainsi que les risques qui y sont associés doivent être évalués (conjointement avec le travail sur les garanties). À cet égard, le potentiel d'atténuation, ainsi que les aspects socioéconomiques et environnementaux, doivent être envisagés. Il convient également de prendre en compte la manière dont les PM peuvent être intégrées au cadre politique, réglementaire mais aussi au cadre de développement du pays. Rechercher les synergies possibles entre les PM et le cadre de développement est important car cela peut influencer leur acceptabilité politique ainsi que la possibilité d'attirer des investissements provenant de sources non-REDD+ (budget national, APD, secteur privé) pour leur mise en œuvre. Lorsque les besoins de réforme ont été identifiés, la capacité à les mettre en œuvre en termes de capital politique requis doit être évaluée et le calendrier de ces processus doit être examiné.

La pertinence des PM ne doit pas nécessairement être évaluée de manière isolée. Au contraire, les PM doivent être considérées comme un ensemble cohérent d'actions REDD+ qui s'échelonnent au fil du temps et qui abordent aussi bien les moteurs directs que sous-jacents. Les synergies et les effets catalytiques potentiels ou nécessaires entre les PM mises en œuvre aux niveaux national, infranational et local doivent également être envisagés (par ex. réformes politiques ou réglementaires nationales soutenant la mise en œuvre d'actions au niveau infranational).

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS ET DE SÉLECTION PARTICIPATIF

Lors de la définition de la portée et de l'échelle des actions REDD+ et des PM qui y sont associées, il est important pour les pays d'envisager la nécessité d'initier des processus de prise de décisions équitables et participatifs qui impliquent toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le gouvernement, les communautés locales et les groupes marginalisés (par ex. les peuples autochtones, les femmes et les jeunes). Sans participation adéquate, il peut être difficile d'identifier et de hiérarchiser, puis de mettre en œuvre efficacement les PM REDD+.

Promouvoir la participation significative des parties prenantes, y compris au sein des groupes marginalisés, en assurant l'égalité entre les hommes et les femmes, est susceptible de faciliter la conception, la mise en œuvre et le contrôle d'actions REDD+ efficaces, efficaces et durables¹, et tout particulièrement au niveau infranational. Parmi d'autres méthodes participatives, l'élaboration d'une théorie du changement constitue une technique adaptée pour élaborer une vision commune des objectifs à long terme, ainsi que définir la manière de les réaliser et d'en mesurer les progrès.

Les pays devront trouver un équilibre entre le niveau de participation au processus ainsi que son efficacité et son efficience, tout en étant conscients du risque de créer des attentes (par ex. pour les régions pouvant en fin de compte ne pas être retenues pour des investissements REDD+). Il est donc essentiel d'assurer que les parties prenantes concernées soient impliquées au bon moment, au niveau adéquat et à travers des moyens appropriés. Il est essentiel de faire participer les communautés locales et les groupes marginalisés dans des régions cibles lors de la conception d'interventions REDD+ au niveau infranational. Cela doit être réalisé de manière à faciliter la participation active et significative de toutes les personnes (indépendamment de leur niveau initial de connaissance de la REDD+) aux discussions et aux processus légaux qui concernent ces questions.

Faire participer certaines parties prenantes locales dans la prise de décisions stratégiques au niveau national, y compris sur des éléments qui ne les concernent pas directement, peut être source de confusion et d'attentes non réalistes. Il peut être plus judicieux de faire participer les groupes de la société civile qui représentent leurs intérêts. Il n'y a pas de recette miracle : la participation des parties prenantes est un exercice nécessaire qui doit être entrepris de manière structurée, pragmatique et transparente, en fonction du contexte national. La participation active des organismes gouvernementaux ayant des mandats dans différents secteurs, ainsi que des parties prenantes directement liées aux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts (telles que le secteur agroindustriel privé), ou des acteurs qui peuvent contribuer à mobiliser des ressources afin de faciliter la mise en œuvre des PM, est également importante pour la conception des PM et le processus décisionnel. Le **Module 11 : Sensibilisation du public et engagement des parties prenantes** fournit de plus amples informations **sur la participation des parties prenantes**.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET MESURES

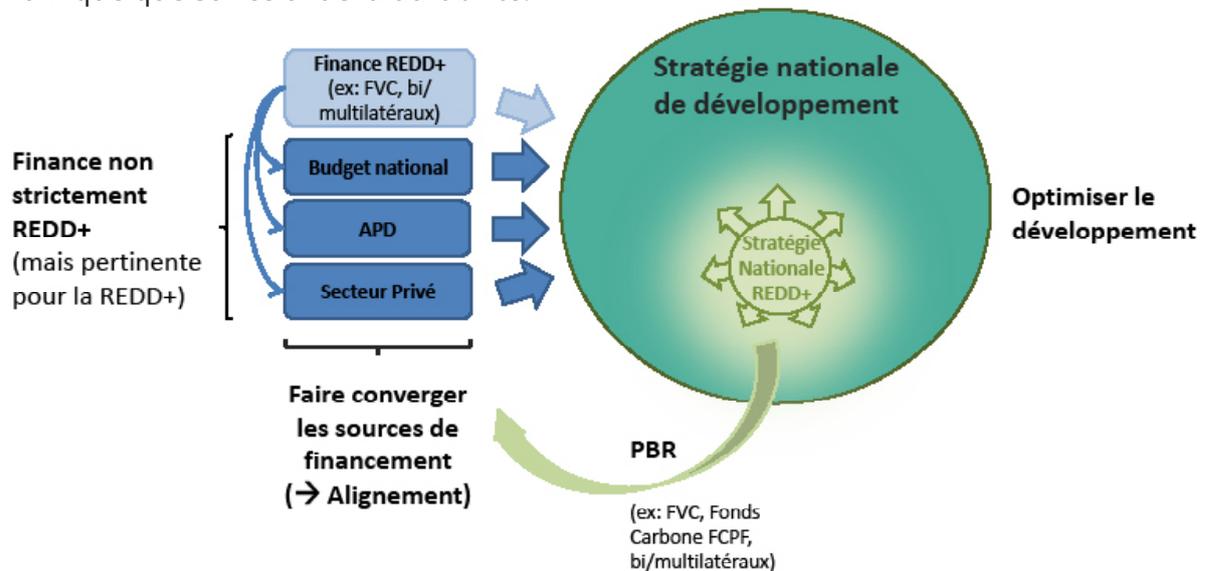
La stratégie de financement pour la REDD+ est susceptible d'influencer la vision des pays concernant la REDD+ et le choix des PM qui y sont associées. Cette stratégie consiste notamment à identifier et accéder à des sources de financement pour la mise en œuvre des PM, ainsi qu'à obtenir un engagement financier en vue de recevoir des paiements axés sur les résultats. Le financement international destiné à la mise en œuvre des PM peut provenir d'un certain nombre de sources privées ou publiques, telles que :

- des accords bilatéraux ;
- des programmes multilatéraux, y compris le Fonds carbone de la Banque mondiale ;
- le Fonds vert pour le climat (paiements aux résultats REDD+) ;
- des sources privées (même si le mécanisme pour ces sources n'est pas encore clairement défini).

¹ Voir « Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+ » (Étude de viabilité pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la REDD+) (2011), se trouvant [ici](#), et « Guidance Note on Gender Sensitive REDD+ » (Note d'orientation sur la REDD+ sensible aux questions de genre) (2013) de l'ONU-REDD se trouvant [ici](#).

En outre, selon le contexte du pays, les sources domestiques de financement peuvent également être importantes pour la mise en œuvre des PM, et renforcer l'appropriation nationale et la pérennité de la mise en œuvre de la REDD+. L'alignement des objectifs et PM REDD+ avec les objectifs prioritaires nationaux et les programmes existants, ainsi que leur intégration dans ceux-ci, peuvent faciliter ce processus. Au Mexique, la REDD+ est considérée comme une occasion supplémentaire d'atteindre l'objectif national de développement rural intégré et fait l'objet de pilotes dans ce cadre dans trois États mexicains.

Il est peu probable que le financement de la REDD+, qu'il provienne de sources nationales ou internationales, puisse atteindre un niveau de financement égal à celui qui soutient certains moteurs de déboisement (par ex. les subventions ou investissements directs dans l'agriculture). Dans ces cas, le financement de la REDD+ peut contribuer à influencer les objectifs sectoriels et/ou les politiques et programmes qui y sont liés plutôt que de concurrencer directement le ou les moteurs eux-mêmes sur le plan économique. À cette fin, il peut être nécessaire de favoriser la révision du cadre fiscal global pour l'orienter vers une situation gagnant-gagnant, avec des mesures incitatives plus efficaces tant sur le plan économique que sur celui de la durabilité.



■ Figure 7.7 MISE EN COMMUN DE RESSOURCES FINANCIÈRES VERS UN DÉVELOPPEMENT OPTIMISÉ COMPATIBLE AVEC LA REDD+ - source: adapté de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC

Les analyses de coût et la planification financière peuvent servir deux objectifs :

- I. contribuer à la hiérarchisation des options durant le processus d'élaboration de la stratégie (les PM non viables sur le plan financier peuvent être éliminées ou leur conception peut être modifiée).
- II. refléter les coûts de la mise en œuvre de la stratégie une fois les options stratégiques retenues. Cela peut contribuer à :
 - déterminer la nature des dépenses encourues par le pays et le moment où elles interviennent;
 - identifier des sources de financement ;
 - redéfinir des options stratégiques afin de créer des activités rentables d'utilisation des terres (par ex. modifier les politiques fiscales afin de rendre une activité REDD+ profitable) ;

- contribuer à concevoir des mécanismes nationaux de gestion des fonds afin d'acheminer efficacement les fonds en vue de mettre en œuvre les options stratégiques.

Le **Module 9 : Financement de la REDD+** aborde le financement des activités REDD+ de manière plus approfondie.

ASSOCIER LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE GARANTIES À LA CONCEPTION DE POLITIQUES ET MESURES

Les processus de conception des PM et des garanties/SIS peuvent évoluer en parallèle et impliquer différentes parties prenantes, mais des rétroactions et des synergies doivent être assurées. Le processus de sélection de PM peut contribuer à des discussions sur les garanties plus concrètes et mieux focalisées.

Les PM REDD+ conçues de manière participative ont le potentiel de générer des avantages multiples pour les parties prenantes. Elles peuvent notamment résoudre certains problèmes potentiels et éliminer des inégalités entre les sexes au travers des politiques forestières et foncières, de l'utilisation des ressources forestières et des droits les concernant, ainsi que des structures de financement. À l'inverse, sans planification adéquate ou prise en compte des garanties, la conception des PM peut avoir pour effet d'accroître les risques et de réduire les avantages et de ce fait leur acceptabilité.

Le choix des PM, les endroits où elles seront mises en œuvre et leur conception en elle-même influenceront les manières dont les garanties REDD+ doivent être envisagées et respectées (par ex. quelles parties prenantes doivent être impliquées et la manière dont les considérations d'égalité entre les sexes doivent être prises en compte). La connaissance des avantages et risques sociaux, environnementaux et économiques des différentes PM sera donc importante dans la planification de la REDD+.

Une approche nationale des garanties (en anglais CAS), telle que recommandée par le Programme ONU-REDD, vise à aider les pays qui suivent les orientations de la CCNUCC à s'assurer que les risques sociaux et environnementaux soient réduits et les avantages renforcés (par ex. au moyen de l'application de l'Outil pour les approches nationales des garanties (CAST)). Une telle approche aide les pays à comprendre les décisions de la CCNUCC et la manière dont elles sont liées à leur contexte spécifique (par ex. à travers l'examen des politiques, lois et réglementations pertinentes). Elle peut également contribuer à identifier les risques et les avantages sociaux et environnementaux possibles des PM REDD+ proposées (par ex. au moyen de l'application de l'Outil d'identification des bénéfiques et des risques, BeRT).

Il existe des outils et approches aidant à favoriser et promouvoir des processus de sélection de PM, et que la prise de décisions à leur égard, qui soient à la fois participatif et équitable sur le plan du genre. Ceux-ci incluent par exemple:

- l'identification des rôles joués par les hommes et les femmes au sein des communautés, par ex. la dimension genre des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts ;
- l'analyse visant à déterminer si les PM existantes :
 - I. excluent ou restreignent les droits de certains groupes ;
 - II. prennent en compte la dimension genre pour la mise en œuvre de la REDD+ ;
 - III. sont conformes aux politiques nationales existantes sur l'égalité entre les sexes ;
- la participation active des femmes dans les processus décisionnels et la création d'occasions pour leur permettre d'influencer l'élaboration de politiques (par ex. établir des quotas) ;

- la prise en compte des contributions et des contraintes des hommes et des femmes pour concevoir et mettre en œuvre des ateliers/événements de sensibilisation et de renforcement des capacités ;
- la coordination et l'implication des ministères responsables des questions d'autonomisation des femmes, d'égalité entre les sexes et de celles concernant les jeunes, et la promotion de la participation des femmes et de groupes autochtones aux processus de prise de décisions ;
- la reconnaissance des droits des femmes et des hommes sur les ressources forestières et dans les régimes fonciers.

S'ATTAQUER AUX MOTEURS ÉCONOMIQUES

Un grand nombre de MDDF directs et indirects sont économiques par nature, car il est souvent profitable sur le plan économique de convertir les forêts à d'autres formes d'utilisation (productive) des terres. Ce processus est parfois entraîné par les gouvernements, qui fournissent des mesures économiques incitatives encourageant la conversion des forêts, par exemple en émettant des licences pour de nouvelles plantations ou en fournissant des subventions, des allègements fiscaux ou des crédits bon marché qui accroissent la pression pesant sur les forêts. Cette section aborde tout d'abord le rôle du secteur privé, puis envisage le rôle que les gouvernements peuvent jouer afin d'encourager un changement de comportement de la part des agents privés à l'origine de la déforestation en modifiant les structures d'incitation économique.

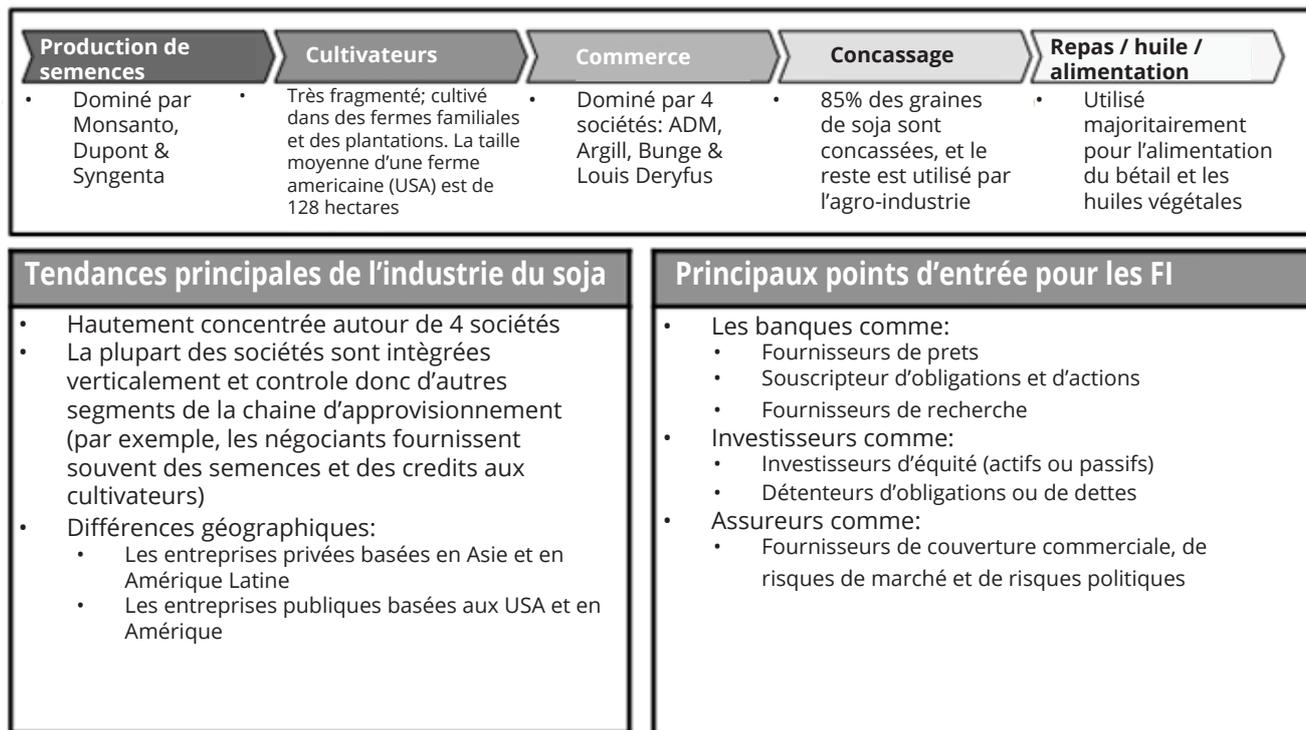
LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

Bon nombre d'entreprises du secteur privé ont soit un impact direct sur les forêts, soit un impact indirect par l'intermédiaire de leurs chaînes d'approvisionnement. La production agricole, par exemple d'huile de palme et de soja, compte parmi les moteurs directs de la déforestation les plus importants, représentant environ 80 % de la déforestation dans le monde (Geist et Lambin, 2002 ; Gibbs et al., 2010 ; Kissinger et al., 2012). Du côté production de la chaîne d'approvisionnement, certaines entreprises agricoles défrichent des forêts pour produire de l'huile de palme, du soja, du caoutchouc, du café, du cacao ou du sucre de canne, mener des activités d'aquaculture ou d'élevage de bétail ou autres; les entreprises de sylviculture peuvent aussi récolter du bois, et les sociétés minières défricher des forêts dans le cadre de leurs activités d'extraction. Plus loin dans la chaîne d'approvisionnement, on trouve les négociants, les entreprises de transformation, les fabricants et les détaillants qui traitent les produits pour les vendre au client. Différents types d'institutions financières telles que les banques et les établissements financiers qui fournissent des prêts, des actions et d'autres formes de capital, ainsi que les compagnies d'assurance qui proposent différents types de couverture d'assurance, interviennent tout au long de cette chaîne d'approvisionnement. La figure 7.8 fournit un exemple de la chaîne d'approvisionnement du soja.

2 Geist, H., Lambin, E., 2002. Proximate causes and underlying drivers driving forces of tropical deforestation. *Bioscience*, 52(2) : p. 143-150. Disponible sur : <http://bioscience.oxfordjournals.org/content/52/2/143.full>

3 Gibbs, H.K. Ruesch, A.S, Achard, F. Clayton, M., Holmgren, P., Ramankutty, N., Foley, J.A. 2010. Tropical forests were the primary sources of new agricultural land in the 1980s and the 1990s. *PNAS*, 107(38): pp 1-6. Available at: <http://www.pnas.org/content/107/38/16732.short>

4 Kissinger, G., Herold, M., de Sy, V., 2012. Drivers of deforestation and forest degradation: A synthesis report for REDD+ policymakers. Lexeme Consulting. Vancouver, Canada. Disponible sur : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/66151/Drivers_of_deforestation_and_forest_degradation.pdf



■ Figure 7.8 EXEMPLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU SOJA - Source : WWF

Dans la chaîne d'approvisionnement du soja, les négociants sont particulièrement concentrés, avec quatre sociétés principales représentant une part de marché majeure. Ces entreprises sont généralement intégrées verticalement, ce qui signifie qu'elles contrôlent des segments de la chaîne d'approvisionnement aussi bien vers l'amont (la production) que vers l'aval (le traitement et la vente au détail). Par exemple, les négociants fournissent souvent des graines et des crédits aux cultivateurs.

Hormis la chaîne de valeur agricole, l'exploitation minière et les sociétés d'infrastructures, ainsi que l'expansion urbaine, sont d'autres moteurs de déforestation importants, mais moins remarquables. L'extraction de bois (à des fins commerciales) et les activités d'abattage représentent plus de 70 % de la dégradation totale en Amérique latine et dans les régions (sub)tropicales de l'Asie. La collecte de bois de chauffage, la production de charbon et dans une moindre mesure, le pâturage de bétail dans les forêts sont les moteurs de dégradation les plus importants dans de grandes parties de l'Afrique (Kissinger, 2012). À chaque étape, ces acteurs publics ou privés peuvent être des organisations de toute taille, de grandes multinationales ou de petites entreprises locales.

■ Encadré 7.9 POLITIQUES DE RISQUE DES BANQUES ET DES INVESTISSEURS RELATIVES AUX PRODUITS AGRICOLES DE BASE - source: WWF

Les banques et les investisseurs peuvent réaliser des études de viabilité afin de mettre en œuvre des politiques de risque relatives aux produits agricoles de base qui demandent que les clients respectent certaines normes minimales réduisant les pertes de forêt comme condition pour fournir des prêts ou investir. Toutefois, en l'absence de modèles de risque rigoureux, un nombre croissant de banques et d'investisseurs prennent des mesures intermédiaires pour mettre au point de manière volontaire des politiques qui

demandent certaines pratiques et normes environnementales ou sociales de la part des clients et des entreprises détenues. Dans le contexte des forêts et de la REDD+, de telles politiques peuvent viser à réduire l'accès d'une entreprise au financement pour les activités les plus néfastes entraînant la déforestation ou la dégradation des forêts. Les politiques peuvent également encourager les clients à s'orienter vers des activités et des chaînes d'approvisionnement plus durables, par exemple au moyen de normes de certification pour les produits agricoles de base durables.

Sous les auspices de l'Initiative financière du PNUE (UNEP FI) et du Global Canopy Programme, la Déclaration sur le Capital naturel (DCN) a jusqu'ici été signée par plus de 40 PDG d'établissements financiers et est soutenue par plus de 30 organisations non financières. Elle vise à généraliser l'intégration d'indicateurs de capital naturel (à l'instar des taux de déforestation, de la rareté de l'eau, etc.) à l'analyse des risques de crédit des prêts et à l'évaluation des obligations et des actions. L'un des projets pilotes vise à encourager les institutions financières à élaborer des politiques de risque non contraignantes relatives aux produits agricoles (PNUE, à venir)⁵. Ce projet a dévoilé ce qui suit :

- 47 pour cent des institutions financières évaluées encouragent les entreprises à éviter de changer l'utilisation des terres dans des zones de grande valeur écologique (GVE) et à respecter les droits des communautés locales, ou exigent de celles-ci qu'elles le fassent.
- 13 pour cent des institutions financières évaluées ont élaboré des produits et des services financiers qui visent à promouvoir la production et le commerce de produits de base durables.
- 37 pour cent des trente institutions financières qui ont été passées en revue font référence à la conformité légale dans leurs politiques de risque non contraignantes sur les produits de base. Certaines institutions financières intègrent cette exigence dans des accords avec des clients plutôt que dans ces documents publics. La divulgation au public d'exigences de conformité dans les transactions financières peut fournir un signal important aux emprunteurs ou aux entreprises détenues, particulièrement dans les pays présentant des faiblesses dans la mise en œuvre des règlements.
- La Société Financière internationale (IFC), la banque néerlandaise de développement FMO, HSBC et Sumitomo Mitsui Trust Holdings ont créé des produits et des services visant à appuyer la transition vers la production et la consommation de produits de base durable, souvent par l'intermédiaire de conditions préférentielles.

Pour que les politiques de risque des banques et des investisseurs produisent des résultats REDD+, il est probablement nécessaire que les gouvernements exigent certaines normes minimales qui s'appliquent à tout le secteur afin d'assurer des conditions équitables. Une autre considération importante est que ces mesures ne sont vraisemblablement efficaces que dans les pays où les producteurs (et les entreprises de transformation) dépendent du marché formel pour obtenir des prêts. Dans les pays où les producteurs ont la possibilité d'obtenir des capitaux sur le marché informel, notamment par l'intermédiaire de leur famille ou de fonds communautaires locaux, leur effet peut être davantage limité.

⁵ PNUE, 2015. À venir: «Bank and Investor Risk Policies on Soft Commodities: A framework to evaluate deforestation and forest degradation risk in the agricultural value chain. United Nations Environment Programme».

LE RÔLE MOTEUR DU SECTEUR FINANCIER

Les intermédiaires financiers (banques, investisseurs institutionnels) sont également essentiels au fonctionnement de la plupart des chaînes d'approvisionnement mondiales des produits de base qui sont à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts. De nombreuses activités productives liées à l'utilisation des terres, telles que la culture, la récolte ou la vente de produits nécessitent généralement une ou plusieurs transactions financières. Les banques jouent un rôle important en fournissant des prêts, en tant que souscripteurs d'obligations et d'actions (garantissant la vente de titres obligataires ou d'actions). Les investisseurs peuvent se tourner soit vers des entreprises privées (en leur fournissant des fonds privés), soit vers des sociétés cotées en bourse (en achetant leurs actions). Les obligations constituent une autre forme d'investissement qui permet aux entreprises d'emprunter de l'argent généralement pour de plus longues périodes à des taux inférieurs à ceux des banques. Les assureurs fournissent différents types de couverture d'assurance aux producteurs, entreprises de transformation et détaillants.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE VIABILITÉ SOLIDE

Il n'y a pas à l'heure actuelle de nécessité commerciale, pour les entités publiques ou privées se trouvant le long de la chaîne d'approvisionnement, de produire, transformer et vendre des produits d'une manière qui dissocierait la croissance des recettes de l'impact sur les forêts. De la même manière, les établissements financiers sont actuellement peu encouragés à allouer des capitaux avec des conditions qui inciteraient les clients publics et privés ou les entreprises détenues à agir d'une manière qui, d'un point de vue social et environnemental, aboutirait à des réductions durables d'émissions de carbone forestier. Pour s'attaquer aux moteurs économiques de la déforestation et de la dégradation des forêts, il est important d'envisager les mesures incitatives – économiques ou réglementaires – qui peuvent contribuer à faire évoluer la situation. Cela peut consister à favoriser la gestion durable du bois en interdisant l'importation de bois d'origine illégale sur d'importants marchés de consommation (comme c'est par exemple l'objectif en Europe).

Les consommateurs sont également d'importants acteurs. Les gouvernements font de plus en plus d'efforts pour stimuler la consommation durable (par exemple au moyen d'allègements fiscaux ou de subventions) et faire prendre conscience aux consommateurs qu'ils ont un rôle important à jouer pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables en modifiant leurs habitudes de consommation.

Bien que le secteur privé soit actuellement l'un des principaux responsables des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, il peut également faire partie de la solution. Plus particulièrement, le secteur privé peut contribuer à la mise en œuvre de REDD+ dans trois domaines clés (Henderson *et al.*, 2013)⁶ :

- **l'innovation** : intégrer de nouveaux systèmes, des connaissances, des technologies et des pratiques dans ses activités afin de dissocier la production de la consommation de ressources et de la dégradation de l'environnement, tout en renforçant l'efficacité, la productivité et les rendements ;
- **l'investissement** : le rapport du PNUE sur l'économie verte évoque qu'un investissement supplémentaire de 40 milliards de dollars US par an en moyenne sera nécessaire pour

⁶ Henderson, I., Coello, J., Fischer, R., Mulder, I., Christophersen, T., 2013. Le rôle du secteur privé dans l'initiative REDD+ : Argumentaire en faveur de l'engagement et options d'intervention. Programme ONU-REDD.

réduire de moitié la déforestation mondiale d'ici 2030 et pour accroître le reboisement et le boisement de 140% d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels. Compte tenu de la faiblesse actuelle des finances publiques dans le monde au sortir de plusieurs crises financières, les fonds du secteur privé seront essentiels pour répondre à cette exigence ;

- **la mise en œuvre** : en tant que principal usager des terres, le secteur privé devra participer grandement aux activités de terrain requises pour passer à une économie verte.

Afin de réaliser le potentiel du secteur privé, le paradigme actuel doit changer, et d'importantes questions structurelles doivent être abordées. Les signaux du marché qui peuvent être influencés par des questions de subventions, de taxation, de tarification et de régime foncier contribuent souvent à faire de la déforestation une activité rentable (TEEB, 2010)⁷. Assurer l'efficacité, l'efficacité et l'équité de ce nouveau paradigme demandera une coordination et une collaboration étroite entre le secteur public, le secteur privé et la société civile (Henderson *et al.*, 2013). Toutefois, si les gouvernements nationaux prennent des mesures incitatives – économiques et réglementaires – adaptées à travers différentes PM, le secteur privé peut faire partie de la solution dès lors que certaines des questions mentionnées ci-dessus sont réglées.

Les interventions qui influencent l'impact du secteur privé sur l'utilisation des terres peuvent aller de la mise en œuvre de politiques à la création d'instruments financiers en passant par la promulgation de nouvelles lois, l'application plus stricte de la législation et l'élaboration de programmes de certifications, parmi d'autres interventions volontaires. Ces interventions influencent les comportements grâce à la législation, la réglementation, les prix et la sensibilisation, à différents degrés. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.



POINT DE RÉFLEXION

Comment les parties prenantes du secteur privé peuvent-elles contribuer aux objectifs REDD+ dans votre pays ?

INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT POUR STIMULER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES AGENTS PRIVÉS RESPONSABLES DE LA DISPARITION DES FORÊTS

Les interventions du secteur public sont nécessaires pour influencer le comportement du secteur privé au moyen d'un mélange de :

- mesures incitatives (économiques) ;
- instruments d'atténuation des risques ;
- exigences minimales de comportement ;
- lois et réglementations ;
- conditions propices.

⁷ TEEB. 2010. L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'économie de la nature : Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB. Disponible sur : <http://www.teebweb.org/publication/mainstreaming-the-economics-of-nature-a-synthesis-of-the-approach-conclusions-and-recommendations-of-teeb/>

Des mesures économiques incitatives ou de dissuasion peuvent permettre d'orienter les comportements tout en laissant la décision à l'acteur que l'on tente d'influencer. Il peut s'agir par exemple :

- I. de mesures incitatives non financières telles que la clarification du régime foncier et l'octroi de droits clairs sur l'utilisation des terres ;
- II. de mesures incitatives financière qui peuvent prendre la forme de versements initiaux comme des primes (si celles-ci conduisent à réduire la déforestation et la dégradation des forêts en encourageant les entreprises et les investisseurs à modifier leur comportement), des allègements fiscaux, des subventions ou des paiements (partiels) pour des services écosystémiques, si des entités du secteur privé ont obtenu des résultats REDD+ qui ont contribué à la réception de paiements axés sur les résultats au niveau (infra)national.

Les instruments d'atténuation des risques permettent de réduire ou de partager les risques associés à des activités spécifiques. Il s'agit par exemple d'assurances couvrant les risques financiers, commerciaux et politiques, de garanties, ou d'autres instruments.

Les exigences minimales de comportement visent à empêcher les pratiques non durables. Les gouvernements peuvent utiliser différentes formes de mesures incitatives telles que des codes sur les forêts ou des normes de certification afin d'encourager les entités publiques et privées à respecter certaines exigences minimales qui réduisent les risques d'impact (important) sur les forêts. Hormis les exigences réglementaires directes, les gouvernements ont également la capacité de décourager les investissements qui conduisent à des pertes de forêt. Au Brésil par exemple, une politique introduite en 2008 par la banque centrale a obligé les emprunteurs ruraux du biome amazonien à présenter des preuves de conformité avec les réglementations environnementales. Cette politique a eu un impact considérable sur le comportement des agriculteurs (dans le sens où ils n'ont pas été en mesure d'emprunter de l'argent). En conséquence, environ 2 700 km² de déforestation ont pu être évités, ce qui correspond à une réduction de 15 pour cent de la déforestation au cours de la période observée (Assuncao *et al.*, 2013).

Conditions propices : à long terme, seuls les gouvernements nationaux peuvent mettre en œuvre les processus de réforme fondamentale des structures politiques, juridiques, économiques et sociétales qui abordent les moteurs sous-jacents des catégories de risque possibles. Cette série d'interventions structurelles, plutôt que stratégiques, peut comprendre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités, des investissements dans la recherche et le développement d'infrastructures, la coordination accrue entre les ministères et les organismes gouvernementaux, la création de systèmes d'information efficaces, des investissements dans l'éducation, un cadre juridique solide, le renforcement de la transparence au moyen de l'établissement de rapports et de cadres comptables, la capacité d'application de la loi, des signes clairs de forte volonté politique et la consultation des parties prenantes.

POLITIQUES FISCALES VISANT A FAVORISER UN CHANGEMENT DANS LES COMPORTEMENTS

Les politiques et les mesures fiscales qui soutiennent le développement agricole sont souvent d'importants moteurs sous-jacents de changement des forêts, car elles influencent des comportements dans des secteurs qui empiètent sur les forêts. Elles n'ont en général pas été conçues avec la REDD+ à l'esprit, et leur impact sur les forêts est souvent méconnu.

Elles doivent être mieux comprises et révisées afin d'identifier les complémentarités et les conflits entre ces politiques fiscales et la REDD+.

Les gouvernements peuvent assez facilement identifier l'éventail complet de mesures fiscales publiques qui soutiennent ou vont à l'encontre de la REDD+ et de la gestion foncière durable, qui a déjà une valeur considérable en elle-même. À cette fin, les avantages publics et les risques doivent être évalués, et la révision des mesures incitatives existantes et la conception de nouvelles mesures incitatives doit viser à promouvoir les avantages publics tout en minimisant les risques. L'analyse doit également évaluer le degré d'influence de la politique et des mesures fiscales publiques en comparaison avec les capitaux privés et d'autres moteurs sous-jacents, notamment au niveau international, ainsi que l'économie politique et les mécanismes de mise en œuvre des mesures.

Les gouvernements peuvent définir, sur la base de leurs propres circonstances nationales, la manière dont leurs politiques et leurs mesures fiscales peuvent permettre de surmonter des conflits inhérents entre les secteurs et des utilisations concurrentes des terres, et d'envoyer les signaux qui conviennent au secteur privé. La minimisation de l'impact socioéconomique lié à l'inversion de mesures incitatives néfastes encourageant l'utilisation non durable des terres demande une conception et une gestion minutieuses.

Les gouvernements peuvent également envisager la meilleure manière de dégager des rentes économiques de la production de produits de base, les analyses indiquant qu'actuellement ils sont souvent perdants. Ils peuvent également mieux utiliser ces recettes pour renforcer la capacité du secteur au moyen de l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit, pour la transformation à valeur ajoutée, pour financer le soutien technique visant à améliorer les rendements des cultures des petites exploitations, et pour réaliser d'autres objectifs prioritaires actuellement sous-financés. Toutefois, cela ne peut être efficace que si le contrôle des gouvernements sur les licences et les activités (de plantation) à l'origine de pertes de forêt est efficace. Si tel n'est pas le cas, toute subvention ou autre forme de soutien monétaire n'aurait d'autre effet que d'accroître des taux de rendement marginaux et la rentabilité de l'expansion des activités agricoles telles que la production d'huile de palme, l'élevage de bétail ou d'autres formes d'activités productives, et donc de renforcer les investissements qui y sont destinés.

Les pays peuvent envisager de réviser ou de remodeler les structures d'incitation fiscale dans le contexte de plans de développement adaptés (stratégiques, sectoriels, à cinq ans ou à plus long terme) et de la croissance à faible émission de carbone, afin de promouvoir une plus grande cohérence politique entre les secteurs.

Le bref arbre de décision présenté dans l'encadré 7.10 peut contribuer à orienter les pays dans leur évaluation des options permettant de remodeler ou de réviser leurs mesures incitatives fiscales.

■ Encadré 7.10 **ARBRE DE DÉCISION PERMETTANT D'IDENTIFIER DES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES MESURES FISCALES INCITATIVES POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS AGRICOLES DE BASE ET LA REDD+** - source : WWF

RECUEIL D'INFORMATIONS

Quels sont actuellement les principaux moteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts ? En quoi la pression exercée par les moteurs futurs différera-t-elle de celle des moteurs existants ?

Quelles sont les politiques et les mesures fiscales incitatives actuellement en place qui ont une influence sur ces moteurs ? À l'inverse, quelles politiques et mesures fiscales favorisent une gestion durable des terres ?

ÉVALUATION STRATEGIQUE

Quelles sont les autres forces financières et du marché qui influencent les activités liées aux moteurs ? Quelle influence le gouvernement peut-il avoir sur celles-ci ou en quoi peut-il intervenir à leur égard ? Quelles mesures fiscales ont un effet et à quelle échelle (locale, nationale, internationale) ? Quel est l'outil le mieux adapté pour influencer les mesures (par ex. les mesures d'incitation positive (« carottes »), les règlements (« bâtons ») ou les deux) qui peuvent minimiser le risque publique tout en maximisant les recettes publiques ainsi que l'investissement privé adapté ?

Comparez les plans de développement pertinents et les objectifs de réduction de GES/REDD+ les uns aux autres. Où sont les conflits ? En quoi les objectifs se complètent-ils mutuellement ? Comment les synergies peuvent-elles être maximisées ?

Quels sont les avantages publics et les risques associés à chaque mesure d'incitation fiscale ? Quels sont les externalités ou les frais reportés associés aux mesures incitatives (y compris les aspects environnementaux, économiques et sociaux) ?

DEFINIR DES SOLUTIONS

Sur quelle base convient-il de hiérarchiser les mesures incitatives à réformer ? Est-il davantage approprié de réviser les mesures incitatives associées à des produits de base spécifiques, ou d'envisager de manière plus générale la manière d'aligner les politiques fiscales avec des objectifs de développement rural à faible émission de carbone ? En quoi les plans de développement sont-ils concernés à cet égard, et comment ces plans reflètent-ils une meilleure cohérence entre les politiques et les mesures incitatives ? Quelles mesures incitatives néfastes sont les plus faciles à réformer, et lesquelles peuvent améliorer l'efficacité budgétaire ?

Selon les parcours possibles pour inverser les mesures incitatives ayant un effet néfaste, quelles sont les répercussions environnementales, économiques et sociales de celles-ci ? En quoi les répercussions à court terme sont-elles différentes de celles à long terme ? Comment peuvent-elles être minimisées pour les communautés et les parties prenantes rurales ?

Comment la conformité avec de nouvelles lois et des lois existantes et leur application peuvent-elles être assurées ? Comment l'accès à des mesures fiscales incitatives peut-il être associé à une amélioration des pratiques de production ? Comment peuvent-elles être ciblées dans l'espace ? Quelles sont celles qui auront le plus fort impact sur les forêts ?

LA VOIE A SUIVRE

Des voies ou des scénarios prioritaires sont identifiés : Quels ministères/départements doivent faire partie de la solution, et lesquels sont les mieux à même de diriger les efforts ? Quelles sont les principales parties prenantes qui doivent intervenir pour trouver les solutions ? Quels mécanismes sont requis pour réviser ces mesures incitatives (par ex. législation, résolution d'une banque de développement, règlement du ministère des Finances, etc.) ? Quelles sont les mesures connexes et complémentaires qui peuvent être prises (par ex. ciblage spatial ou contraintes sur la mesure d'incitation, etc.) ?

PLATEFORMES POUR LES PRODUITS DE BASE

Une plateforme nationale pour les produits de base est un mécanisme permettant aux gouvernements de se réunir et de coordonner le secteur public et privé afin de promouvoir la production durable au niveau national et de définir les priorités et les politiques du pays pour le produit de base retenu en termes de durabilité. Une telle plateforme crée un espace à long terme où les secteurs public et privé peuvent aligner, s'approprier et élaborer des actions communes concrètes afin d'atténuer l'impact négatif de la production de produits de base et maximiser la productivité. Parmi les exemples de plateformes internationales qui peuvent agir comme assises pour la création de plateformes nationales pour les produits de base, il est possible de citer la Table ronde pour le soja responsable (RTRS)⁸ et la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO).

Les plateformes offrent l'occasion d'accroître la participation, mais elles ne se substituent pas à l'élaboration de législation ; des décisions portant sur les politiques et la législation peuvent être prises sous forme de recommandations au gouvernement par les membres de la plateforme. L'équipe de la plateforme nationale doit coordonner, faciliter et fournir des conseils techniques. Les plateformes nationales doivent se fonder sur les principes suivants : neutralité, autonomisation et inclusion sociale, pluralité des parties prenantes, capacités solides de facilitation et de résolution des conflits.



POINT DE RÉFLEXION

Quels sont à votre avis les défis ou les problèmes qui peuvent être associés à l'utilisation d'une plateforme sur les produits de base dans votre pays ?

SUIVI DES POLITIQUES ET MESURES

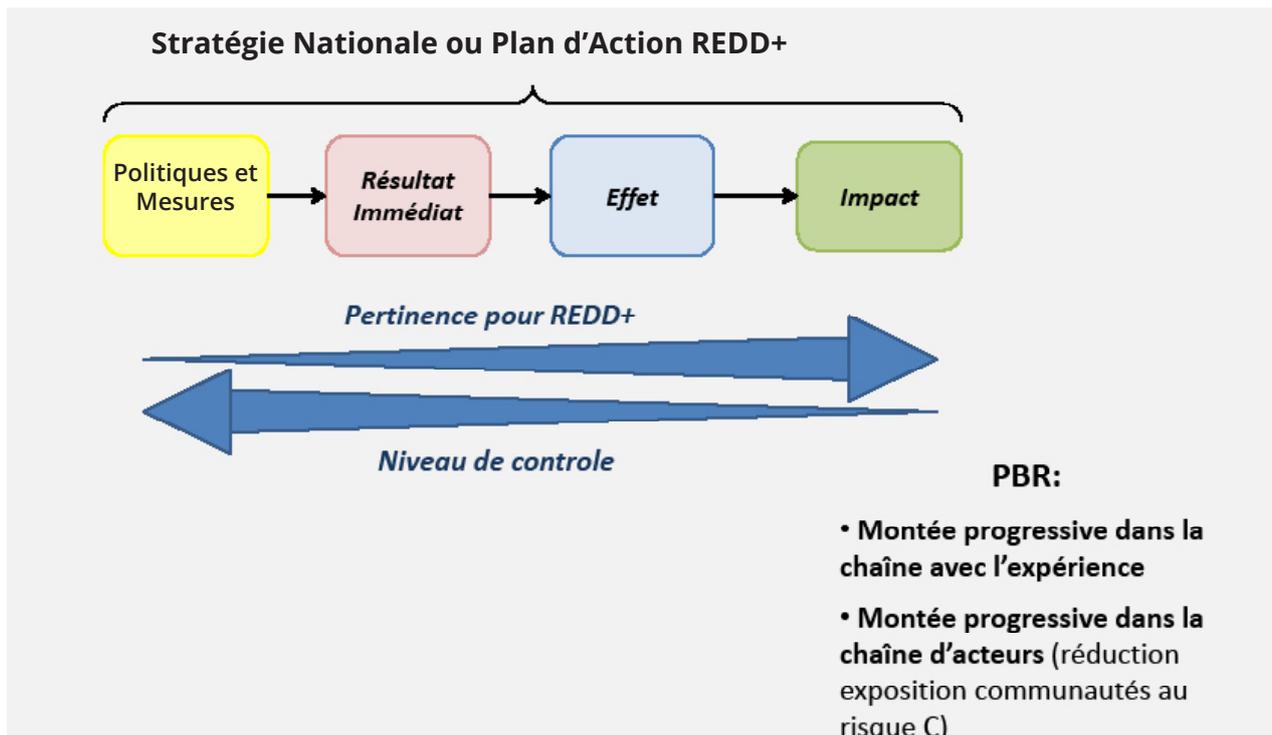
CADRE DE RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Même si la mise en œuvre des activités REDD+ est volontaire, elle vise à générer des réductions et/ou des absorptions d'émissions de GES mesurables par rapport à un niveau de référence. Les résultats sont exprimés en tonnes équivalent CO₂ par an, que les pays communiquent à la CCNUCC pour demander des paiements axés sur les résultats (PAR). Les pays doivent garder cet objectif fondamental à l'esprit lorsqu'ils élaborent des PM.

Certaines actions REDD+ génèrent des résultats directs et mesurables en termes de carbone, tandis que d'autres créent des conditions propices à la mise en œuvre de la REDD+. Que ce soit au niveau infranational ou national, les réductions d'émissions de carbone sont le résultat de l'effet collectif des différentes PM REDD+ aussi bien que de nombreux facteurs externes, par ex. des politiques et programmes qui ne sont pas en phase avec les objectifs de la REDD+, ou les forces du marché.

⁸ <http://www.responsiblesoy.org/>

La CCNUCC exige uniquement que les pays communiquent les résultats en termes de carbone (impact) par rapport à un NERF/NRF (ainsi que des informations sur la manière dont les garanties REDD+ de Cancún ont été promues et soutenues). Toutefois, il peut être utile aux pays de suivre la mise en œuvre et l'effet de leur PM REDD+ tout au long de la chaîne de résultats jusqu'à l'impact désiré (figure 7.11) afin d'en contrôler l'efficacité. Une théorie du changement formulée explicitement peut aider à identifier et élaborer une telle chaîne de causalité (intrants - PM, résultats immédiats, effets, impact) et un cadre de résultats associé (comprenant des indicateurs, des cibles, des hypothèses et des risques).



■ Figure 7.11 RÉSULTATS DE CAUSE A EFFET SOULIGNANT L'APPROCHE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT - source: Programme ONU-REDD

Un cadre de résultats solide peut aider les pays à faire le suivi de l'efficacité avec laquelle les PM sont mises en œuvre et progressent en vue d'obtenir des résultats (contrôle). Les pays peuvent ensuite être en mesure d'identifier les PM les plus efficaces et présentant le meilleur rapport coût-efficacité, celles qui ne fonctionnent pas bien et qui doivent être modifiées ou remplacées, ainsi que les besoins en termes d'interventions supplémentaires pour obtenir l'effet escompté. C'est également l'occasion d'évaluer rétrospectivement (« ex post ») l'efficacité et l'efficacité d'un paquet de PM.

Même si cela n'est pas une exigence en vertu de la CCNUCC, il est important pour les pays de faire le suivi des moteurs au fil du temps afin d'évaluer l'adéquation de leurs PM REDD+, de les adapter et/ou d'en concevoir de nouvelles afin de s'attaquer à de nouveaux moteurs/barrières le cas échéant, au moyen d'un processus itératif. En ce faisant, il est important d'envisager la manière dont ce contrôle peut être entrepris ainsi que ses complémentarités ou son intégration avec le Système national de surveillance des forêts (SNSF) (voir le **Module 5 : Systèmes nationaux de surveillance des forêts**) et d'autres instruments que les pays peuvent utiliser pour mesurer les impacts de leurs politiques.

L'expérimentation et l'apprentissage tout en renforçant les capacités sont un aspect important de la phase 2 de mise en œuvre de la REDD+. Cela nécessite des mécanismes de retour d'expérience solides tout en assurant une flexibilité suffisante dans le cadre de mise en œuvre, afin de faciliter une gestion adaptative permettant d'intégrer les leçons apprises et de s'adapter à un environnement politique, social et économique en perpétuelle évolution.



POINT DE RÉFLEXION

Pourquoi est-il si important de garder à l'esprit l'objectif fondamental de « générer des réductions d'émissions de GES et/ou d'absorptions mesurables par rapport à un niveau de référence » pendant l'élaboration des PM spécifiques au pays ?

UTILISATION D'INDICATEURS DE SUBSTITUTION (“PROXY”)

L'utilisation des résultats carbone comme indicateurs de performance peut souvent se révéler peu pratique et/ou ne pas fournir les informations appropriées quant à l'efficacité des PM. Mesurer le carbone directement sur le site de mise en œuvre avec le niveau de précision requis peut s'avérer difficile et trop coûteux. D'autre part, comme nous l'avons vu, certaines interventions REDD+ n'ont pas à un impact carbone direct.

Afin d'assurer l'obtention de résultats durant la mise en œuvre de la REDD+, il est utile de suivre les progrès et d'encourager la performance à l'aide de critères de performance plus directs et faciles à contrôler. Des indicateurs de substitution (ou indicateurs “proxy”) peuvent permettre de mesurer les progrès d'une manière moins complexe, coûteuse et/ou chronophage. Même s'ils ne mesurent pas directement l'impact carbone final, ils vont fournir des informations sur la mise en œuvre de l'intervention désirée contribuant à l'impact global, en adéquation avec la théorie du changement définie. Les données relatives aux indicateurs proxy doivent être rassemblées avant et durant l'intervention afin de suivre les progrès et l'impact.

Des exemples d'indicateurs proxy applicables à la mise en œuvre des PM REDD+ peuvent comprendre :

- les volumes de bois d'œuvre, de bois de chauffe et d'autres produits extraits d'une zone forestière ;
- la superficie de forêt touchée par des activités d'abattage/extraction ;
- le nombre de condamnations pour abattage illégal ;
- le nombre d'hectares plantés selon des normes de qualité définies ;
- le nombre de jeunes arbres survivant jusqu'à un certain âge après une plantation ou une régénération naturelle assistée ;
- le nombre de foyers améliorés fabriqués, vendus et utilisés régulièrement, ainsi que leur efficacité ;
- l'accroissement de l'accès aux énergies alternatives à la biomasse et leur utilisation ;

- le nombre d'hectares ou proportion de plantations de palmiers à huile conformes à des critères de durabilité, y compris les politiques « zéro-déforestation » ;
- le nombre d'hectares de terres communautaires n'ayant pas fait l'objet de feux en comparaison avec les années précédentes, permettant ainsi d'initier des processus de régénération naturelle.

Si un indicateur proxy approprié ne peut être identifié pour une PM particulière, il pourrait s'avérer difficile d'identifier la contribution de cette PM aux résultats carbone d'une stratégie REDD+. Dans ces cas, il pourrait également ne pas être possible de savoir si investir dans cette PM en vue d'obtenir des paiements axés sur les résultats REDD+ portera ses fruits. Des stratégies REDD+ conçues de manière objective sur la base d'investissements ayant un bon rapport coût-efficacité n'intégreraient probablement pas de telles PM ou minimiseraient les investissements dans celles-ci. Toutefois, il est possible que les pays souhaitent conserver de telles PM dans leurs stratégies REDD+ pour d'autres raisons, notamment pour leurs avantages démontrables en ce qui concerne les indicateurs sociaux, environnementaux ou économiques.



POINT DE RÉFLEXION

Consultez la liste d'indicateurs proxy fournis ; identifiez-vous des faiblesses/ problèmes liés à l'utilisation de tels indicateurs en général, et à l'un d'eux en particulier, pour mesurer des émissions de GES ?



ÉTUDE DE CAS BRÉSIL

LE FONDS AMAZONIEN

UN BON EXEMPLE DE PM POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

PROBLÈME

Le Fonds amazonien du Brésil⁹ est un bon exemple de PM pour la mise en œuvre de la REDD+. Ce fonds a été conçu pour lever des fonds sous la forme d'investissements non remboursables dans des efforts visant à prévenir, contrôler et lutter contre la déforestation, ainsi qu'à promouvoir la préservation et l'utilisation durable des forêts dans le biome amazonien, selon les termes du décret n° 6,527 en date du 1er août 2008.

GESTION

Le Fonds amazonien est géré par la BNDES, la banque brésilienne de développement, dont l'activité consiste également à lever des fonds, à faciliter des contrats et à contrôler les projets et les efforts de soutien. Le Fonds amazonien dispose d'un comité d'orientation (COFA) qui est chargé de publier des directives et de contrôler les résultats obtenus, et d'un comité technique (CTFA) nommé par le Ministère de l'environnement, qui est chargé de certifier le volume d'émissions provenant de la déforestation de la forêt amazonienne. Le Comité technique vérifie les calculs des réductions d'émissions provenant de la déforestation réalisés par le Ministère de l'environnement en évaluant les méthodes de calcul des zones déboisées et la quantité de carbone par hectare utilisée dans le calcul des émissions.

ACTIFS ET REVENUS

Les actifs du Fonds amazonien proviennent de dons et des rendements nets des investissements en espèces. Les donateurs déposent des fonds sur un compte bancaire détenu par la BNDES. Le solde du Fonds amazonien qui n'est pas utilisé avant la fin de chaque année est transféré pour être utilisé l'année suivante, de même que les rendements nets obtenus à partir des investissements en espèces.

9 Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter : <http://www.amazonfund.gov.br/>

DOMAINES D'ACTION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Le Fonds amazonien est destiné à soutenir les domaines suivants :

- la gestion des forêts publiques et des zones protégées ;
- le contrôle environnemental, la surveillance et l'inspection ;
- la gestion durable des forêts ;
- les activités économiques créées à partir de l'utilisation durable des forêts ;
- le zonage écologique et économique, la gestion du territoire et la réglementation de l'agriculture ;
- la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- la récupération des zones déboisées.
- en sus, le Fonds amazonien peut soutenir l'élaboration de systèmes visant à contrôler et surveiller la déforestation dans d'autres biomes brésiliens et dans les biomes d'autres pays tropicaux.

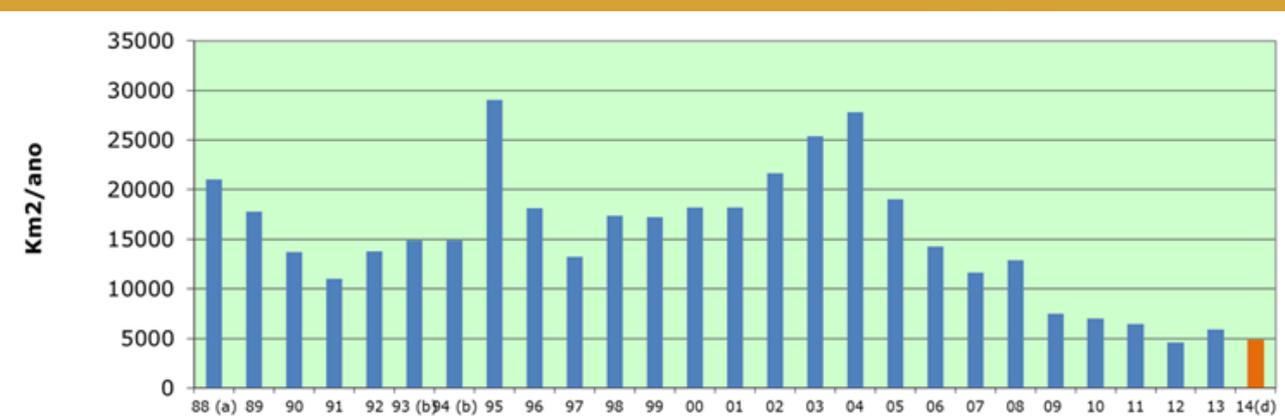
Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les domaines d'action proposés pour un soutien par le Fonds amazonien peuvent être coordonnés de manière à contribuer à la réalisation des objectifs importants comprenant la prévention, le contrôle et la lutte contre la déforestation, ainsi que des objectifs liés à la promotion de la préservation et de l'utilisation durable des forêts dans le biome amazonien.

SURVEILLANCE

Afin de soutenir la mise en œuvre du Fonds amazonien (et plus généralement mieux superviser les activités dans les forêts, particulièrement la déforestation, en Amazonie), le Brésil a établi un système de surveillance des forêts amazoniennes, appelé PRODES, par l'intermédiaire de son Agence de recherche spatiale, l'INPE.

La technologie de l'INPE à la base des systèmes de surveillance de l'Amazonie se compose de différents projets opérationnels et complémentaires qui sont mentionnés plus haut : DETER, DEGRAD, DETEX et PRODES. Le système brésilien est le système de surveillance des forêts le plus vaste et le plus robuste au monde. Depuis 2004, il fournit tous les mois des informations sur l'évolution de la couverture forestière en Amazonie, ce qui permet de prendre des mesures préventives de manière réactive. En tant que produits libres (« open-source »), DETER, DETEX, DEGRAD, PRODES et TerraClass sont distribués gratuitement, comme toutes les données disponibles de l'INPE. Le système comporte un portail Web librement accessible : <http://www.dpi.inpe.br/prodesdigital/prodes.php>, qui rend le système extrêmement transparent.

Grâce en partie à ces efforts (le Fonds amazonien et les systèmes de surveillance), le Brésil a considérablement réduit son taux de déforestation annuel en Amazonie depuis 2004 (voir la figure 7.12).



■ Figure 7.12 TAUX DE DÉFORESTATION LEGAL ANNUEL EN AMAZONIE



EXERCICE 13

Choisissez la réponse correcte :

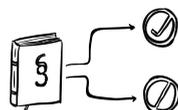
Les PM sont des actions que les pays prennent individuellement afin de réduire leurs émissions de GES. Ils peuvent prendre la forme de :

Nouvelles politiques

Nouvelles lois



Réglementations



Pratiques



Systèmes incitatifs



Tout ce qui précède

 **EXERCICE 14**

Voici les cinq activités REDD+. Trouvez les mots en gras dans la grille.

Réduction des émissions résultant de **la déforestation**.



Réduction des émissions provenant de la dégradation des forêts.



Conservation des stocks de **carbone** forestiers.



Gestion **durable** des forêts.



Renforcement des stocks de carbone forestiers.



T	E	B	R	N	E	H	H	E	Z	U	K	D	J	G
N	D	L	G	L	B	W	S	Y	Y	E	E	H	N	G
E	K	W	B	C	J	R	K	R	H	F	E	I	O	M
M	H	E	Q	A	M	X	R	Q	O	L	C	N	N	Y
E	Y	X	Y	E	N	A	M	R	Z	U	E	Z	A	M
C	A	R	B	O	N	I	E	K	D	F	T	H	M	S
N	H	O	A	L	M	S	A	E	J	S	B	S	T	S
A	B	C	R	B	T	Z	R	T	P	N	R	X	O	R
H	K	H	G	A	O	F	V	Z	S	N	Y	X	G	M



POINTS IMPORTANTS DE CE CHAPITRE

- Les politiques et mesures (PM) peuvent être définies comme des actions réalisées et/ou ordonnées par le gouvernement afin d'atténuer le changement climatique en réduisant la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et en favorisant les absorptions de carbone atmosphérique.
- Le texte de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) crée un précédent en demandant à tous les pays qu'ils élaborent et mettent en œuvre des PM visant à soutenir les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, selon leurs propres circonstances et leurs capacités nationales.
- Les PM REDD+ ont pour objectif d'orienter et permettre la mise en œuvre de toutes ou certaines des cinq activités REDD+.
- L'approche adoptée par les pays pour s'attaquer aux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts dépend des circonstances nationales ; les PM peuvent prendre différentes formes selon le contexte du pays.
- Le processus de sélection des PM intègre diverses dimensions, du potentiel d'atténuation aux coûts et avantages (multiples) estimés, en passant par les PM existantes, les priorités politiques et des considérations quant à leur acceptabilité.
- La participation efficace et complète des parties prenantes tout au long du processus de conception des PM est essentielle, y compris celle du secteur privé qui est souvent l'un des principaux responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts.
- Certaines considérations stratégiques peuvent aider à assurer un processus d'élaboration des PM plus stratégique et focalisé, notamment la sélection des activités REDD+ ('portée' de la REDD+), l'échelle à laquelle la REDD+ va être mise en œuvre et où, et les moteurs/barrières auquel le pays souhaite s'attaquer en priorité.
- La stratégie de financement de la REDD+ va certainement influencer la vision du pays pour la REDD+ et les choix correspondants en termes de PM, y compris compte tenu du fait que bon nombre de moteurs soient de nature économique.
- Lors de l'élaboration des PM, il convient de garder à l'esprit l'objectif fondamental de la génération de réductions d'émissions de GES et/ou d'absorptions mesurables au regard d'un niveau de référence.



QUELLES QUESTIONS AVEZ-VOUS CONCERNANT CE SUJET ?



REMARQUES

LISTE DE RÉFÉRENCES — MODULE D'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+

- Peskett, Leo & Kimberly Todd (n.d) Putting REDD+ Safeguards and Safeguard Information Systems Into Practice UN-REDD Programme Policy Brief on REDD+ Safeguards. Available at: <http://www.un-redd.org/Newsletter35/PolicyBriefonREDDsSafeguards/tabid/105808/Default.aspx>

Ressources additionnelles

- BioCarbon Fund: <https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=BioCF&ItemID=9708&FID=9708>
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF). Available at: <https://www.forestcarbonpartnership.org>
- Forest Investment Program: Forest Management Unit Development. Available at: <http://www.worldbank.org/projects/P144269/forest-investment-program-forest-management-unit-development?lang=en>
- FSC International. Available at: <https://ic.fsc.org/about-us.1.htm>
- REDD Standards. Available at: <http://www.redd-standards.org>
- Verified Carbon Standard. Available at: <http://www.v-c-s.org>
- [UN-REDD framework for supporting the development of country approaches to safeguards](#)
- [Asia Pacific Lessons Learned: Safeguards and safeguards information system - Information Note](#)
- Go-REDD+: [Promoting and supporting the Cancun safeguards and designing a safeguard information system](#)
- [The Country Approach to Safeguards Tool \(CAST\)](#)
- [Benefits and Risks Tool \(BeRT\)](#)
- [Support to countries on REDD+ safeguards](#)

Espagnol

- [Marco de ONU-REDD para apoyar el desarrollo de enfoques sobre salvaguardas a nivel de país](#)
- [Herramienta del Programa ONU-REDD para el Enfoque sobre salvaguardas a nivel de país \(CAST\)](#)

Français

- [Cadre d'appui du Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties](#)
- [Mise en application des garanties et des systèmes d'information de garantie liés à la REDD+](#)
- [Outil du programme ONU-REDD pour les approches nationales des garanties \(CAST\)](#)

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans permission spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en citer la source.

Le PNUE souhaiterait recevoir une copie de toute publication qui utilise la présente publication comme source. La présente publication ne peut être revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans la permission préalable écrite de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de même que la mention de noms ou processus commerciaux ne constitue en rien une approbation.

CRÉDITS PHOTO

COUVERTURE/ARRIÈRE

FAO

CHAPITRE 1 - FORÊTS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN Photo/Eskinder Debebe

CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 3 - MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

shutterstock_228722404

CHAPITRE 5 - SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+

UN Photo/Eva Fendiaspara

CHAPITRE 6 - NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

UN Photo/Kibae Park

CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+

shutterstock_124793161

CHAPITRE 10 - APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES

UN Photo/Prasetyo Nurramdhan

CHAPITRE 11 - INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

UN Photo/Jean-Marc Ferré

CHAPITRE 12 - BONNE GOUVERNANCE

shutterstock_121685194

PROGRAMME ONU-REDD | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research